



Voix des Métaux

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE C.F.T.C. - 26, rue de Montholon - PARIS (9^e)



ETE 1961 : ON PART, MAIS...



... TANT DE PROBLEMES DEMEURENT !

Vacances : Pas de «démobilisation» !

LA période des vacances s'ouvre et la France va connaître ce « phénomène » de millions de salariés, qui en bicyclette, qui en scooter, qui en train, qui en voiture, se ruant vers la mer, la montagne, la campagne. Nous ne nous sentons pas l'envie de dire à nos lecteurs : « Partez en vacances, mais restez vigilants ! », tellement cela coule de source ! Ce serait leur faire injure de penser qu'ils puissent — en cet été 1961 — se considérer comme « démobilisés » sous prétexte qu'ils accèdent à un congé annuel légitime !

Nous refusons la « démobilisation ». Qui d'ailleurs aurait l'esprit à se sentir « démobilisé » en ces mois de juillet et d'août ?

Le pays est malade. Sur le plan économique et social, les manifestations des paysans s'accroissent, de département en département, à travers toute la France, et les ouvriers savent bien aussi que leur « bataille pour les salaires » est loin d'être terminée !... Sur le plan politique, la guerre d'Algérie continue, les violences se poursuivent d'un cô-

té ou de l'autre de la Méditerranée et, en prenant la responsabilité de cesser les négociations d'Evian, le Gouvernement Français a fait reculer les chances de la Paix.

En ce domaine surtout, oui, il n'y a pas de « démobilisation » possible ! Seules, les négociations avec le G.P.R.A. peuvent déboucher sur une paix durable, s'ouvrir sur la construction d'une Algérie nouvelle grâce à l'autodétermination, offrir aux Européens une chance réelle de posséder leur place incontestée dans cette Algérie de demain.

La C.F.T.C. en est convaincue. Et avec elle, et derrière elle, ses militants, ses adhérents, l'ensemble des travailleurs qui entendent créer le climat nécessaire à une reprise rapide des négociations.

La C.F.T.C. mène l'action pour cela. Comme le faisait entendre le communiqué publié par le Bureau de la C.F.T.C., le 15 juin 1961, des contacts ont été pris et continueront à être pris auprès de ceux qui peuvent avoir responsabilité ou influence sur le sort des négociations. Ainsi, le 21 juin à Genève, des délégués du Bureau Confédéral C.F.

I.C. rencontraient des délégués de l'U.G.T.A. Si quelques divergences se sont fait jour, en ce qui concerne la forme des perspectives pour le règlement du conflit, en revanche, cette rencontre a permis de mettre en valeur toutes les convergences de vue pour trouver une solution au problème algérien.

Vacances : pas de « démobilisation ». La lutte pour la Paix en Algérie continue, comme la lutte pour le niveau de vie et pour les revendications professionnelles. Les salariés et les syndiqués vont partir en congés : pas le Syndicalisme ! « La France ETOUFFE » titrait cette semaine un quotidien du soir, mais en réalité, elle n'étouffe pas uniquement des chaleurs de l'été ! Il ne s'agit pas, cette année, d'assumer simplement les affaires courantes pendant la période des congés : il faut aussi se tenir prêts, car le sort de la Paix, de la Démocratie, du pays ou des Français se trouve en jeu.

« SYNDICALISME ».

Nous attirons l'attention de nos lecteurs SUR LES ÉTABLISSEMENTS

E. MUGLER fils

VALENCE (France)
FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et pour Dames
Chânes, Médailles, Colliers,
Bagues, Boucles d'oreilles,
Bracelets, etc., etc.

ENVOI FRANCO sur demande des CATALOGUES

CADEAUX
REVEILS ORFÈVRES
Couture à table, Couture à tabac,
CARILLONS
CYCLES de PRÉCISION
Jumelles, stylographes
MACHINES à COUDRE
ARMES, PHOTOS,
T.S.F., PHOTO

FAVITES & CONDITIONS SPÉCIALES à nos adhérents

CREDIT au GRÉ du CLIENT

SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE (Corrèze), Hôtel « BEAU SITE », Panor. cadre uniq. F. cuis., pêche, exc.

CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT des ASSOCIATIONS et SYNDICATS

sont traités clairement dans la collection de droit pratique "Ce qu'il vous faut savoir".
Chez votre libraire ou 21,70 NF franco chez J. DELMAS et Cie, 13, Rue de l'Odéon, Paris 6^e.

→ Demandez notre catalogue avec sommaires des ouvrages.

NOM _____
ADRESSE _____

SEPTEMBRE: UN GRAND NUMÉRO EN HÉLIOGRAVURE

Le plan de parution des prochains numéros spéciaux, semblables à celui du 1^{er} mai, a été établi comme suit :

- 20 septembre 61
- 20 décembre 61
- 20 avril 62

Dès maintenant, nous sommes en mesure de vous donner un aperçu du sommaire du numéro « RENTRÉE 61 », qui sortira le 20 septembre :

- « RENTRÉE 61 », par Eugène DESCAMPS - Editorial.
- Pour les travailleurs, LA RENTRÉE SCOLAIRE est un problème.
- Une GRANDE ENQUÊTE DE « SYNDICALISME »



- NOS PAGES PRATIQUES ET JURIDIQUES :
- NOS PAGES ACTUALITÉ :
- Un « OBJECTIF » C.F.T.C. : une page consacrée à l'une des grandes revendications du Mouvement.
- Un GRAND REPORTAGE en marge du SALON DE L'AUTOMOBILE : des automobiles et des hommes.
- TRAVAILLEURS DU MONDE ENTIER.
- MICHEL JAZY, champion d'athlétisme, nous dit...
- Un film raconté : « UNE AUSSI LONGUE ABSENCE » (Palme d'or au dernier festival de Cannes).
- LA FEMME et la rentrée.
- Une page d'humour.
- Un grand REPORTAGE photographique illustré en couleurs.

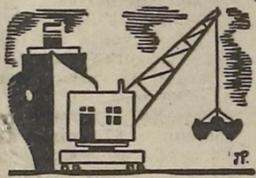
★ Chaque syndicat doit, avant les vacances, faire le maximum — pour passer sa commande sans tarder ; — pour prévoir une diffusion massive au début de l'année syndicale.

UN GRAND PAS POUR LE TOURISME SOCIAL DANS LE SUD-EST

Afin de mettre en contact les représentants de l'Expansion économique de la région Rhône-Alpes, des administrations, des élus locaux, des organismes privés ou semi-publics et les promoteurs du Tourisme social, la Fédération Française du Tourisme Populaire reçoit, dans sa Maison familiale, « Les Alberges », à Uriage, plus de 70 personnalités régionales et nationales.

En août 1960, le plan d'aménagement du territoire pour la région Rhône-Alpes souhaitait que soient coordonnés les efforts de tous les organismes qui travaillent à l'expansion économique régionale dans laquelle une place de choix était faite pour cette région au tourisme, facteur important de prospérité. Le « Colloque d'Uriage » s'est fixé comme but d'amorcer cette coordination.

Depuis plus de 20 ans, des pionniers, dans une action obscure, ont peu à peu élaboré des formes nouvelles de tourisme individuel et familial accessible à tous : camping, auberges de la jeunesse, maisons familiales de vacances, gîtes ruraux, villages de vacances. Ces réalisations, en arrivant à leur



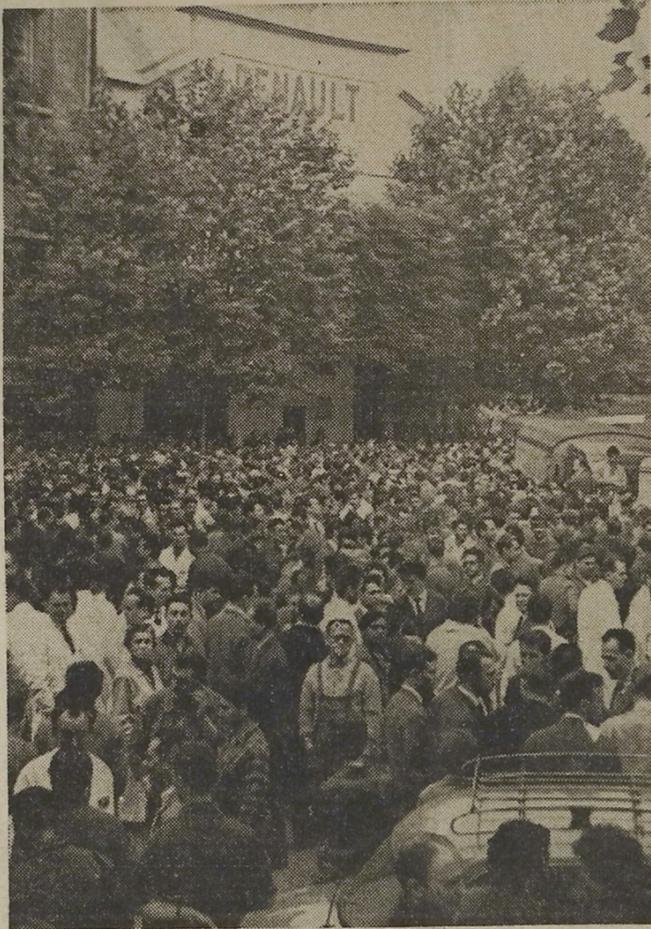
maturité, ont acquis une perfection technique et une efficacité de service telles qu'il était urgent de prendre conscience de l'apport économique et du courant d'intérêt qu'elles créent dans les régions où elles s'implantent.

Les réalisations du Tourisme social moderne, par leur importance, leur nombre et parfois leur audace technique, demandent que tous ceux qui contribuent à leur réussite : administrations préfectorales, collectivités d'accueil, organismes sociaux, organismes financiers, associations de promotion et de gestion, travaillent dans une ligne commune tracée par le « plan » et précisée dans des rencontres telles que ce « Colloque » d'Uriage.

C'est une initiative qui se doit de porter ses fruits dans la région Rhône-Alpes, il y a lieu de féliciter la délégation régionale F.F.T.P. qui en a été l'instigatrice. Initiative qui se devra d'être du reste reprise dans les différentes régions où le Tourisme social est loin d'avoir conquis la place qu'il devrait avoir.

Simone TROISGROS.

LA VIE DE LA C.F.T.C.



Le 7 juin, chez Renault-Billancourt...

MÉTALLURGIE: UNE GRANDE JOURNÉE D'ACTION

Une grande journée d'action a marqué le 7 juin pour l'ensemble de la métallurgie. Les métallurgistes ont débrayé, parfois pour 24 heures, afin d'imposer leur programme revendicatif : augmentation des salaires, réduction de la durée du travail, quatrième semaine de congés payés, etc. Durant tout le mois de juin d'ailleurs, et à travers le pays, les « métallos » ont poursuivi la lutte : ainsi à Maubeuge, 850 métallurgistes de la société Fransec ont cessé le travail pour 24 heures ; ainsi à Jeumont, 1300 ouvriers des établissements F.A.C.E.J. les ont imités ; ainsi, à Issoudun, 220 ouvriers de la S.I.C.M.A. ont également débrayé... D'ores et déjà --- pour la défense de leur pouvoir d'achat, pour les solutions qu'il faudra bien apporter à leurs problèmes professionnels --- les métallurgistes C.F.T.C. prennent rendez-vous pour la rentrée !

LA SOUSCRIPTION

ON NE PEUT VOULOIR...

par René MATHEVET, membre du Bureau Confédéral

ON NE PEUT VOULOIR une C.F.T.C. plus grande, plus dynamique, plus à la hauteur de ses responsabilités dans le mouvement ouvrier français... et la laisser à l'étroit dans des locaux insuffisants.

ON NE PEUT VOULOIR rénover la société, construire le monde, l'organiser... sans parfaire notre propre organisation, notre propre société syndicale.

Commençons à régler nos propres problèmes... et faisons vite, avant les vacances, le dernier effort pour souscrire les obligations restantes de l'emprunt de la M.T.C.

ON NE PEUT VOULOIR passer de bonnes vacances si, avant le départ, cet emprunt n'est pas définitivement couvert.

Souscrivez et faites souscrire à l'emprunt M.T.C. !

LE BUDGET DE L'ÉDUCATION NATIONALE EST PRIORITAIRE

Ayant pris connaissance des accords passés entre le ministère de l'Éducation Nationale (Enseignement technique) et les organisations professionnelles patronales sur l'accueil des jeunes qui ne peuvent trouver place dans les établissements d'enseignement.

La C.F.T.C.

PROTESTE

— contre le fait que des dispositions engageant la formation professionnelle des jeunes soient prises sans que préalablement les organisations syndicales ouvrières aient été consultées ;

— contre le retard apporté à la construction d'établissements scolaires et à la création de postes d'enseignement nécessaires pour accueillir tous les enfants en âge de recevoir une formation professionnelle.

S'ELEVE

— contre toute orientation qui aurait pour conséquence de laisser au patronat des attributions que l'Éducation Nationale doit assumer en liaison notamment avec les représentants qualifiés des travailleurs.

INSISTE SUR LA NECESSITE

— de considérer le budget de l'Éducation Nationale comme prioritaire dans une nation moderne ;

— d'associer les organisations syndicales ouvrières à la définition, à la réalisation et au contrôle de la politique de formation professionnelle.

Paris, le 21 juin 1961.

ALIMENTATION

Les élections de délégués du personnel des Dock Rémois (Epicerie) à Reims, ont eu lieu en avril 1961. Pour le Collège ouvrier et employés, sur 1171 votants, la C.F.T.C. obtient 475 voix, avec 3 délégués titulaires et 3 suppléants, contre 658 voix et 6 délégués titulaires, 6 suppléants à la C.G.T. Cette dernière organisation perd toutefois 49 voix sur 1960, alors que la C.F.T.C. en gagne 54. Dans le Collège cadres, la C.F.T.C. obtient 144 voix sur 160 votants et remporte un siège titulaire et un siège suppléant, gagnant 10 voix sur les précédentes élections.

BANQUE

Elections des délégués du personnel chez Lenoir et Bernard, à Amiens. Sur 24 suffrages exprimés, les deux candidats C.F.T.C. titulaires élus remportent 18 et 17 voix. Les deux candidats C.F.T.C. suppléants élus : 16 et 15 voix. Bravo pour ce résultat qui montre bien l'efficacité des militants du mouvement.

LA LIBRAIRIE CONFÉDÉRALE VOUS SIGNALE :

- « LE LIVRE NOIR DE LA FAIM », par Josué de Castro (Ed. Ouvrières) 5,35
- « CAPITALISME, SOCIALISME ET DÉMOCRATIE », par Joseph Schumpeter (Ed. Payot) 14,25
- « PRESSE CLANDESTINE 1940-1944 », par Claude Bellanger (Ed. Armand Colin) 7,65
- « STATISTIQUE & OBSERVATION ÉCONOMIQUE » (Tomes I et II), par André Piatier (Presses Universitaires de France) 42,80
- EN 1961, PAIX EN ALGERIE ! », par Jules Moch (Ed. Robert Laffont) 9,18
- « DE BABYLONE A BRASÍLIA » (des villes et des hommes), par Wolf Schneider (Ed. Plon) 19,73

LIBRAIRIE CONFÉDÉRALE
S.A.E.C.I., 26, rue Montholon, PARIS (IX^e)
C.C.P. Paris 7958-38

ALFRED SAUVY

LES LIMITES DE LA VIE HUMAINE

« La mort, cette chose qui arrive aux autres peut-elle être retardée ? »

LES GRANDS PROBLÈMES

HACHETTE

VERS NOTRE RÉGION ♦ A TRAVERS

HONNEUR A UN ANCIEN



Alfred Michelin remet la rosette de la Légion d'honneur à Charlemagne Broutin. (Cliché « Nord-Eclair »)

CHARLEMAGNE BROUTIN, l'un des pionniers de la C.F.T.C., a reçu les insignes d'officier de la Légion d'honneur le 10 juin, à Lille, des mains d'Alfred Michelin, vice-président fondateur de la C.F.T.C.

La presse régionale a relaté, comme il convenait, cette belle cérémonie.

Rappelons que de nombreux syndicalistes de la région avaient tenu à entourer leur ancien à qui ils purent redire tous leurs sentiments de reconnaissance pour l'immense tâche remplie dans la C.F.T.C. depuis 1912.

Georges Levard, vice-président de la C.F.T.C., a participé à cette cérémonie, représentant tout le Mouvement pour lequel Charlemagne Broutin consacra toute son activité.

VALENCIENNES-DENAIN

FONDS SOCIAL IRCOMMEC

La première réunion de la commission départementale du fonds social IRCOMMEC s'est réunie le jeudi 8 juin. Notre camarade Albert Lemaire en a été élu président. Toutes nos félicitations.

La commission a examiné les premiers dossiers qui lui étaient soumis. Les responsables qui connaissent des travailleurs se trouvant dans une situation sociale précaire doivent faire connaître le fonds social IRCOMMEC.

RESULTATS D'ELECTIONS

Depuis le mois d'avril, de nombreuses élections ont eu lieu dans les entreprises suivantes :

Usinor - Trith : Progression de la C.F.T.C. de l'ordre de 2 % dans le collège ouvriers-employés au détriment de la C.G.T. qui ne doit son 2^e siège qu'au bénéfice des restes.

Usinor - Services centraux : Comme chaque année, la C.F.T.C. était la seule organisa-

tion syndicale à présenter des candidats. Cette année, la liste C.F.T.C. a encore gagné des voix diminuant ainsi le nombre des abstentions.

Usinor-Anzin : la liste présentée aux suffrages des travailleurs était une liste commune C.F.T.C.-C.G.T. Il y a lieu de remarquer que les candidats présentés par la C.F.T.C. ont obtenu plus de voix que les candidats présentés par la C.G.T.

Usinor-Denain : les élections de délégués du personnel marquent un très net fléchissement de la liste F.O. qui perd 1 siège au profit de la C.G.T. La liste C.F.T.C. gagne des voix mais se maintient en pourcentage : 15,52 % en 1961 contre 15,50 % en 1960.

Fives-Lille-Cail : La liste C.F.T.C., dans le premier collège, obtient 13,24 % des suffrages exprimés et se maintient par rapport aux élections de 1960.

Dans le second collège, la liste C.F.T.C. obtient 41 % des suffrages exprimés.

RESULTATS DE LA CAMPAGNE DE PROPAGANDE ET RECRUTEMENT

457 adhésions ont été enregistrées entre le 1^{er} janvier 1961 et le 16 juin 1961.

Ces adhésions se répartissent comme suit :

Usinor B, 83 ; Levivier, 21 ; Usinor A, 51 ; Venot, 22 ; Lorraine - Escout, 12 ; Acieries Blanc Miss, 5 ; Boulonneri, 14 ; Franco-Belge, 5 ; Ruelle, 1 ; Frangéco, 1 ; Mineur Bécourt, 18 ; Eternit, 22 ; Air Liquide, 14 ; Raff. Denain, 9 ; Tramways, 17 ; Corona, 13 ; Sapen, 3 ; AISS, 5 ; SS/AF, 16 ; Devaux, 9.

Escopez, 3 ; Sucrierie, 10 ; Cail, 14 ; Vallourec, 14 ; Services centraux Usinor, 8 ; A.N.F., 3 ; Brasseur, 3 ; La Rhonelle, 5 ; Usinor Anzin, 17 ; Sté Générale, 7 ; Céranord, 3 ; Divers, 30.

BAILLEUL

CHEZ LESAGE

LA C.F.T.C.

DÉMONTRE

SON CARACTÈRE

REPRÉSENTATIF

Après bien des difficultés, le Syndicat du Bâtiment C.F.T.C. a amené la Direction de cette entreprise à faire des élections de délégués du personnel. Le scrutin a eu lieu le 31 mai : sur 90 votants, les candidats de la liste C.F.T.C. (titulaires et suppléants) ont obtenu une moyenne de 76 à 81 voix. Voilà des résultats qui se passent de commentaires.

ARMENTIÈRES

NETTE

PROGRESSION DANS

LES ENTREPRISES

TEXTILES !

L'examen des résultats des élections des délégués en 1960 et 1961 est très significatif.

En effet, en 1960, dans 14 entreprises :

nombre de voix :	C.F.T.C.	C.G.T.	F.O.
	621	902	508
soit en % :	30,58	44,41	25,01

En 1961, dans 18 entreprises : (dont 4 entreprises dans lesquelles nous n'avions pas posé de candidatures en 1960) :

nombre de voix :	C.F.T.C.	C.G.T.	F.O.
	768	994	578
soit en % :	32,83	42,47	24,70

La C.F.T.C. gagne 2,25 % des voix. La C.G.T. perd 1,90 % des voix. F.O. perd 0,31 % des voix.

Nombre de sièges :

En 1960 : les 60 sièges étaient répartis :	C.F.T.C.	C.G.T.	F.O.
	20	27	13

En 1961 : les 61 sièges étaient répartis :

	23	26	12
--	----	----	----

CAMBRAI

CONFIANCE A LA C.F.T.C.

DOCKS REMOIS

DELEGUES DU PERSONNEL

Tous les candidats C.F.T.C. sont élus : Votants 100.

Titulaires : Noureux Christian, 81 voix ; Capet Gustave, 80 voix ; Louis Roger, 75 voix ; Demaux Marcel, 67 voix ; Delhalle Raymond, 61 voix.

Suppléants : Dupas Henri, 83 voix ; Dauchez Jean, 75 voix ; Destrez Louis, 75 voix ; Duchatelle Omer, 71 voix ; Vanthourmont Jean, 67 voix.

CARDON - CHOCOLAT

DELEGUES DU PERSONNEL

Votants, 86. Nuls, 5. Exprimés, 81.

Ont été élus dans le collège ouvriers-employés :

Comme titulaires : Dartus Henri, 69 voix ; Griffart Marcel, 67 voix ; Bellier Marie-Thérèse, 62 voix ; Lesage Denise, 60 voix.

Comme suppléants : Obled Eugène, 67 voix ; Gransart Edmond, 66 voix ; Lebalette Robert, 74 voix ; Guilbert Madeleine, 67 voix.

Dans le collège agents de maîtrise et techniciens, votants, 7 :

Titulaire : Denel Jules, 7 voix.

Suppléant : Landas Fernand, 7 voix.

ETABLISSEMENTS SEYDOUX - BEAUVOIS

DELEGUES DU PERSONNEL

Votants : 216.

Ont été élus dans le collège ouvriers :

Comme titulaires : Quenneson Marie, 163 voix ; Bray Marcel, 154 voix ; Israël Marcel, 155 voix.

Comme suppléants : Stoclet Rose-Aimée, 161 voix ; Lenotte Marie, 167 voix.

Dans le collège employés : 14 votants.

Comme titulaire : Lesage Maurice, 14 voix.

Suppléant : Lebez Régis, 14 voix.

Dans le collège cadres, techniciens et agents de maîtrise, votants, 22 :

Comme titulaire : Lemaire Paul, 20 voix.

Suppléant : Basquin Edmond, 20 voix.

COMITE D'ENTREPRISE

Dans le collège ouvriers, votants, 216 :

Comme titulaires : Courbet Henri, 170 voix ; Lenotte Marie, 168 voix ; Stoclet Rose-Aimée, 161 voix.

Suppléants : Legœul Jeanine, 172 voix ; Quenneson Marie, 159 voix ; Israël Marcel, 150 voix.

Dans le collège employés, votants, 14 :

Comme titulaires : Lebay Régis, 14 voix.

Suppléants : Lesage Maurice, 14 voix.

Dans le collège cadres, techniciens, agents de maîtrise, 22 votants :

Titulaire : Basquin Edmond, 21 voix.

Suppléant : Lemaire Paul, 20 voix.

Les lots sont à réclamer, avant le 1^{er} octobre 1961, auprès des militants et organisations qui ont placé les billets. Passé cette date, les lots non réclamés resteront acquis à l'organisation.

SOUSCRIPTION-TOMBOLA RÉGIONALE C.F.T.C.

TIRAGE : 17 JUIN 1961

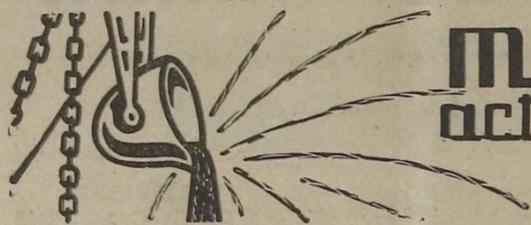
UNE VOITURE « DAUPHINE » 87.890	43.892	47.854	50.835	57.844	71.438	17.579	17.766	18.229	18.806	18.890
18 REFRIGERATEURS « PONTIAC »	83.918	88.523	89.947			19.581	19.631	20.059	20.302	20.376
12.591	14.619	27.431	34.811	39.716		20.429	20.713	20.868	21.110	21.917
40.522	47.049	49.844	54.128	58.004		22.504	22.528	22.692	22.903	23.113
61.414	65.653	69.812	70.022	70.138		23.626	23.765	24.819	24.883	24.920
78.311	81.484	83.264				25.242	25.612	25.829	25.947	26.038
						27.212	27.638	27.765	27.917	28.381
						28.649	28.655	28.811	28.881	30.388
						31.711	33.330	33.542	34.679	34.767
						35.328	35.787	36.163	36.214	36.684
						37.579	38.119	38.556	38.864	38.914
						38.927	38.966	39.124	39.570	39.712
						40.486	40.903	41.057	41.278	42.522
						43.729	43.738	43.885	44.237	44.448
						45.332	46.244	47.210	47.345	47.676
						48.035	48.157	48.307	48.446	48.468
						49.536	49.746	49.766	50.390	50.620
						51.128	51.649	51.785	51.853	53.277
						54.099	54.181	54.545	54.548	55.495
						55.610	55.657	55.868	56.257	57.982
						58.213	58.622	59.084	60.011	60.667
						60.926	61.314	61.857	61.916	63.342
						65.246	65.756	66.838	66.840	66.951
						67.111	67.731	67.940	69.608	69.752
						70.324	70.629	71.353	72.292	72.457
						72.799	73.478	73.499	74.899	76.152
						76.215	76.848	77.629	78.516	79.247
						80.312	81.008	81.123	81.217	82.047
						82.686	82.703	84.293	84.659	84.742
						85.145	85.245	85.575	85.974	86.596
						86.694	87.421	87.826	87.868	87.919
						88.419	88.582	88.823	88.921	88.931
						89.607	89.965	90.205	90.620	90.947

LE NORD SOCIAL
1, rue Saint-Genois, Lille
C.C.P. Union départementale des Syndicats libres du Nord, Lille, 1513-54.
Abonnement : 2 NF par an

Le directeur : Ch. BROUTIN
IMPRIMERIE SPECIALE de « SYNDICALISME »
rue du Cornet, Le Mans
Travail exécuté par des syndiqués

180 MOULINS A CAFE « RALLYE »

10.646	10.671	10.808	11.311	12.442
13.648	14.723	14.813	15.886	15.986
16.019	16.181	16.615	16.747	17.226



métallurgie actions informations

◆ Pour une convention collective de l'automobile

Suite à la réunion du Comité national de l'Union Fédérale Automobile, une intervention a été effectuée auprès des deux Chambres syndicales patronales de l'Automobile pour demander l'ouverture de discussions en vue de la conclusion d'une Convention collective nationale de l'automobile. La discussion devrait porter notamment sur les points suivants :

— réduction progressive de la durée hebdomadaire du

travail vers 40 heures sans diminution de salaire,
— augmentation substantielle des salaires,

— 4^e semaine de congés payés,

— paiement de tous les jours fériés,

— extension du droit syndical, notamment par la reconnaissance de la section d'entreprise et paiement du congé éducation.

◆ 22 fr. de l'heure d'augmentation chez Simon, à Cherbourg

Fin mai, après plusieurs grèves, les travailleurs de Simon comprenaient que seule l'organisation syndicale pouvait, en encadrant leur mouvement, faire plier le Patron, et ils décidaient, à l'unanimité, d'adhérer à la Fédération des Métaux C.F.T.C.

Les revendications et la tactique de l'action étaient immédiatement précisées et proposées aux travailleurs.

Le 29 mai, une réunion a lieu avec la Direction, en présence du Directeur du Travail, la délégation C.F.T.C. demande :

1) Dans l'immédiat, 15 % sur les salaires.

2) Discussion en octobre pour revoir les taux horaires et également les classifications.

3) Aucune sanction pour faits de grève.

Au moment où la négociation s'engage, les travailleurs débrayent et se rassemblent aux alentours de l'Inspection du Travail, malgré la présence de la Police.

A 16 h. 30, l'accord intervient.

● 22 francs de l'heure pour les O.S. et les P.1.

● 14 francs de l'heure pour les P.2.

● Discussion des salaires avant la fin de l'année.

● Election des délégués prévue.

● Pas de sanction pour faits de grèves.

A l'issue de la réunion paritaire, les travailleurs se rassem-

blaient à la salle du Patronage laïque pour entendre les camarades Fiquet, de l'U.D. de la Manche, et Jean Buet, permanent de la Métallurgie, qui leur donnent connaissance de l'accord important qui vient d'être signé et qui tirent les conclusions de l'action menée avec méthode et succès.

Les travailleurs de chez Simon ont prouvé par ce mouvement, qu'ils voulaient, eux aussi, bénéficier des modernisations de l'entreprise.

En adhérant massivement à la C.F.T.C., ils ont montré à ceux qui ne le savaient pas... que l'unité des travailleurs est efficace, même quand elle se fait à la C.F.T.C.

◆ Renault se singularise à nouveau

De plus en plus, la Direction de Renault se manifeste par sa lutte anti-syndicale, et la C.F.T.C. est particulièrement visée. Après le licenciement de Maurice Humeau, c'est Michel Romagnié, responsable C.F.T.C. du Mans, dont le licenciement est demandé.

Belle politique d'une entreprise nationalisée, plus réactionnaire sur le plan social que de nombreuses entreprises du secteur privé. Et pourtant, ne veulent-ils pas qu'on les considère comme des gens « de gauche » ces directeurs de la Régie ?

Les travailleurs de Renault n'acceptent pas qu'il en soit ainsi et sauront, même si c'est difficile, imposer leur loi, comme à tout autre patronat de combat.

◆ Luites plus que jamais nécessaires

Comme les autres travailleurs, les métallurgistes savent que l'amélioration de leurs conditions d'existence est fonction des luttes qu'ils mènent d'autant plus dures que le patronat défend ses privilèges, et met tout en œuvre pour essayer de briser l'action syndicale.

Dans de très nombreuses entreprises, malgré l'approche des congés, grèves, débrayages, manifestations, meetings, ont lieu. Citons notamment :

— des entreprises sidérurgiques de l'Est et, parmi elles, l'U.C.P.M.I.

— les principaux établissements de la Régie Renault à Billancourt, à Rueil, à Flins, au Mans, à Orléans, et plus particulièrement les professionnels, les techniciens, les dessinateurs ont réalisé des actions importantes.

Il faudrait citer les magnifiques mouvements de Bréguet à Anglet, des Coussinets Mineos à Orléans, de Boillot Petolat à Dijon, où après 18 jours de grève, des augmentations de 2 % au 1^{er} mai, 3 % au 1^{er} juin et 2 % au 1^{er} décembre ont été obtenues.

Pas de répit, Camarades, vous avez raison.

Vos luttes sont bonnes et doivent se poursuivre.

Le Gérant : J. LANNES

Imprimerie spéciale de
« VOIX DES MÉTAUX »
5, rue du Cornet, Le Mans

LE SENS DE NOTRE LUTTE POUR LA 4^e SEMAINE DE CONGÉS

4^e SEMAINE DE CONGES : telle est la revendication de notre Fédération plus particulièrement exprimée à l'occasion des mouvements revendicatifs de ces derniers mois.

Constatons à ce propos que certaines entreprises accordent d'ores et déjà les 4 semaines, d'autres sont en marche grâce à des jours supplémentaires venant s'ajouter aux 3 semaines.

Là aussi, l'action syndicale paie.

Un des soucis qui animent la C.F.T.C. est non seulement les quatre semaines mais aussi et surtout que les salariés, grâce à un pouvoir d'achat suffisant, éventuellement par des primes de vacances, puissent effectivement prendre des vacances.

La vie trépidante actuelle des villes, le travail moderne notamment là où sévissent les cadences de travail font que les quatre semaines de congés sont une nécessité.

L'autre souci est celui que les congés ne soient pas simplement un temps de repos mais aussi celui de la culture.

Les voyages, les contacts avec d'autres régions, d'autres pays, le théâtre... ne doivent pas être réservés à une élite surtout, comme c'est le cas très souvent, à une élite de l'argent.

C'est pour cela que la C.F.T.C., en même temps qu'elle lutte pour la quatrième semaine, agit pour une culture populaire.

Le travailleur n'a pas seulement besoin de salaires ou conditions de travail meilleurs ; il a aussi besoin de moyens de loisirs et de culture.

Pour la C.F.T.C. la culture fait partie de ce minimum de bien-être indispensable.

Tel est bien le sens de notre lutte qui doit se poursuivre pour la quatrième semaine de congés.

CONSTRUIRE SOLIDE...



AU moment où plusieurs millions de salariés comptent les jours de travail restant à accomplir avant de bénéficier de quelques semaines de repos bien mérité, il peut être utile de rappeler à tous, et plus particulièrement aux travailleurs non syndiqués, que les congés payés sont dus aux luttes ouvrières.

Conquis pour tous en 1936, les congés payés ont vu, depuis, leur durée s'améliorer par une prise en considération de l'ancienneté dans des conditions supérieures à la loi dans diverses conventions collectives, par l'octroi de congés supplémentaires aux jeunes, et depuis 1956 par une 3^e semaine à tous, laquelle se trouve actuellement dépassée dans un certain nombre d'entreprises.

Les conditions de travail, la vie harassante, mouvementée, de notre époque, justifient la nécessité

par Jean MAIRE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION DE
LA MÉTALLURGIE C.F.T.C.

d'un temps de repos annuel plus long. C'est pourquoi, la Fédération C.F.T.C. de la métallurgie, persuadée de répondre aux aspirations des travailleurs, lutte pour la 4^e semaine de congés payés pour tous.

Les congés payés, comme toutes les autres conquêtes ouvrières, sont le résultat de la lutte permanente menée avec persévérance et ténacité du mouvement ouvrier en général et des organisations syndicales en particulier.

Aucun travailleur ne peut aujourd'hui, s'il ne veut faire preuve d'égoïsme et d'individualisme, bénéficier des congés payés, de la Sécurité sociale, des Allocations familiales, des retraites complémentaires, des conventions collectives ou accords, etc., etc., sans apporter sa contribution personnelle à l'action du syndicalisme qui est à la base de ces réalisations.

Réalisations imparfaites, insuffisantes, certes, mais qui ne pourront être maintenues, améliorées, et d'autres objectifs atteints, que dans la mesure où cette contribution personnelle se traduira par le principal et nécessaire geste concret qui s'appelle l'adhésion au syndicat.

Si préoccupé soit-on des résultats sportifs, l'ardeur de tel ou tel champion ou club, la performance de tel ou tel coureur du Tour de France cycliste, ne sauraient être l'occasion de détourner notre regard des vrais problèmes qui conditionnent notre existence.

Face à des problèmes permanents de plus en plus nombreux et complexes, les salariés se doivent d'être syndiqués en masse et en permanence.

A nous, syndiqués C.F.T.C. de la métallurgie, de rappeler ces quelques réalités à tous ceux qui nous entourent et plus particulièrement à tous les sympathisants à notre Organisation.

Plus vite ils seront porteurs d'une carte syndicale C. F. T. C., plus rapide sera la réalisation des objectifs de paix, de bien-être et de liberté auxquels ils aspirent tous ardemment.

Puisse les congés 1961 procurer une telle détente à tous et contribuer, par le temps de réflexion qu'ils permettent, à une meilleure prise de conscience collective de chacun.

Bonnes vacances à tous.

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

JEAN MAIRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION



Après s'être félicité de l'élection d'Eugène Descamps comme secrétaire général de la Confédération, le Conseil a élu Jean Maire, pour le remplacer comme secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie.

Jean Maire est bien connu des métallos C.F.T.C. Après avoir été ouvrier tourneur chez Peugeot, à Sochaux, il fut appelé, en 1947, aux responsabilités de secrétaire permanent de la C.F.T.C. dans le pays de Montbéliard, puis de secrétaire de l'Union Métaux de Franche-Comté.

En 1958, il est élu président de notre Fédération de la Métallurgie, puis, en 1960, au secrétariat de la Fédération.

Le Conseil fédéral, au nom de la Fédération, assure le nouveau secrétaire général de son appui total, pour de nouvelles progressions de la C.F.T.C. Métaux.

CONTRE LES ATTEINTES AU DROIT SYNDICAL



Le Conseil Fédéral affirme sa solidarité avec les travailleurs du secteur public et nationalisé et sa volonté de voir respecter le droit de grève menacé par les mesures de réquisition. Il s'élève à nouveau avec force contre les sanctions dont les militants syndicaux continuent d'être l'objet à l'occasion de leur activité syndicale et des actions menées par les travailleurs.

LES TRAVAILLEURS VEULENT LA PAIX EN ALGÉRIE

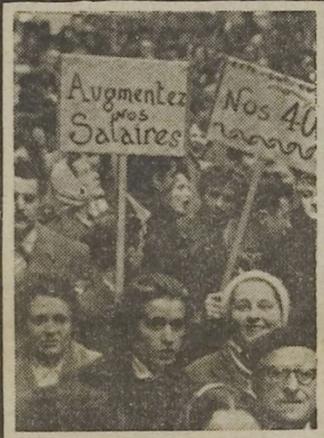


Le Conseil manifeste son émotion et son inquiétude devant l'arrêt des pourparlers d'Evian. Il rappelle la volonté de la C.F.T.C. et le désir des

travailleurs de voir aboutir les négociations pour :

- la mise en application du principe de l'autodétermination qui consacrera les aspirations de liberté et d'indépendance du peuple algérien et lui permettra de choisir librement les structures économiques et sociales qui devront assurer le développement de l'Algérie et les intérêts légitimes de chacun ;
- la garantie des droits fondamentaux.

Il souhaite que les deux parties, faisant les efforts nécessaires, reprennent les pourparlers dans les délais les plus rapides afin d'aboutir à la paix. Il demande à ses organisations de rester attentives à toute menace factieuse et maintient ses consignes de vigilance, en vue d'une riposte énergique à tout coup de force.



17.18 JUIN importante REUNION du CONSEIL FEDERAL METAUX

POUR DE MEILLEURS SALAIRES



Dans le cadre des décisions du 31^e Congrès Confédéral, le Conseil Fédéral rappelle que les majorations de salaires doivent se traduire en augmentations réelles du pouvoir d'achat garanties par une politique économique maintenant la stabilité du coût de la vie.

Réclame :

- la conclusion d'accords véritablement négociés dans le cadre des conventions collectives et portant sur la totalité du salaire ;

- une structure de salaires réels qui assure une répartition plus juste du revenu salarial ;

- la suppression des formules de primes de rendement ou de bonis individuels et leur intégration dans le salaire effectif ;

- la refonte des classifications ;

- l'institution d'un salaire mensuel garanti ;

- la suppression des abattements de zones et la réduction progressive des disparités de salaires réels.

POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS



Le Conseil rappelle que la C.F.T.C. en tant qu'organisateur syndical, a le devoir de défendre les libertés individuelles et collectives par tout où elles sont mises en cause, en particulier la liberté d'opinion et d'expression.

Il s'élève en conséquence contre les perquisitions et arrestations effectuées sans qu'aucune explication ne soit fournie à l'opinion.

Il demande qu'il soit mis fin sans retard à de tels agissements.

L'ACTION DOIT SE POURSUIVRE !



Le Conseil a fait le point de l'action revendicative menée notamment à l'occasion de la semaine revendicative du 2 au 5 mai et de la journée nationale du 7 juin. Il a constaté que les métallurgistes ont répondu à l'appel de leur Fédération et manifesté leur volonté de voir aboutir leurs revendications. Il enregistre avec satisfaction les premiers succès obtenus en ce qui concerne notamment les augmentations de salaires et la 4^e semaine de congés payés.

Il appelle les travailleurs à demeurer attentifs à l'évolution de la situation générale et à poursuivre sans relâche l'action pour la satisfaction des revendications.

L'UNITÉ D'ACTION DANS LA CLARTÉ



Le Conseil se félicite de l'unité d'action qui a pu se réaliser à propos de l'action revendicative. Il regrette vivement l'attitude de la C.G.T. qui, à l'occasion de son congrès, et par la diffusion d'écrits et de brochures, attaque violemment la C.F.T.C.

Cette attitude rend plus difficile l'unité d'action que la C.G.T. prétend souhaiter et retarde la réalisation des objectifs revendicatifs.

POUR UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI



Le conseil constate, une fois de plus, la carence des initiatives du secteur privé dans le développement économique de certaines régions. Il dénonce l'immobilisme des pouvoirs publics en matière d'emploi et d'aide aux chômeurs, notamment en ce qui concerne les fonds départementaux de chômage, dont aucun, malgré des promesses, précises et répétées, n'a été ouvert à ce jour.

Il réclame : l'augmentation des allocations de chômage ; le maintien du salaire en cas de chômage partiel ; la diminution progressive des horaires de travail sans diminution de salaires et l'abaissement de l'âge de la retraite pour tous, plus particulièrement pour les femmes et les travailleurs occupés à des travaux pénibles ou insalubres.

Il réaffirme à nouveau que la décentralisation doit se faire au profit des régions où sévit le sous-emploi, et réclame la mise en place dans ces régions d'usines d'Etat financées par des fonds publics.

Durant ces deux journées du 17 et du 18 juin, le Conseil de la Fédération de la Métallurgie a tenu une importante réunion au cours de laquelle il avait à élire un nouveau Secrétaire général de la Fédération en remplacement d'Eugène Descamps, devenu Secrétaire général de la C.F.T.C. D'autre part, le Conseil a procédé à un examen approfondi de la situation générale politique, économique et sociale.

LA 45^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

La 45^e session de la Conférence Internationale du Travail vient d'avoir lieu à Genève. Le rapport du directeur général abordait l'étude du problème des « relations de travail ».

La discussion du rapport annuel du directeur général du B.I.T. a permis à un grand nombre de délégués de faire connaître leur pensée sur les grands problèmes posés à l'O.I.T. Nous détachons les quelques passages suivants du discours prononcé par notre président, Maurice Bouladoux, au cours de la séance du 23 juin :

L'ESSENTIEL, c'est de garder la conviction que les principes qui furent à la base de la constitution de l'O.I.T. restent parfaitement valables et de faire en sorte qu'ils soient respectés même si les applications juridiques et pratiques que nous devons en tirer apparaissent révolutionnaires.

Ces principes, ceux qui sont inscrits dans la Constitution comme ceux qui ont été adoptés par la Conférence au cours de ses 45 sessions, ne sauraient supporter aucune atteinte ou subir aucune restriction. Si nous nous mettions à douter de leur valeur, nous risquons de perdre l'élément moteur de notre action.

Quant aux moyens techniques dont dispose l'O.I.T., ils doivent, par contre, être adaptés aux besoins précis qui se font jour, aux situations nouvelles qui se créent dans notre monde en pleine évolution. Les principes mêmes de l'O.I.T. auraient d'ailleurs dû amener notre organisation à mettre en œuvre, il y a bien longtemps déjà, les activités pratiques qu'elle développe, si heureusement, depuis une dizaine d'années en faveur des pays et des peuples déshérités, sans qu'il soit besoin du choc d'une guerre ou de la concurrence d'un genre nouveau que se livrent les grands blocs mondiaux, concurrence qui crée sans doute une émulation mais dont le mobile profond ne semble pas toujours désintéressé. Aujourd'hui, il ne devrait plus être nécessaire de rappeler un certain nombre de vérités comme par exemple que « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous », que l'expansion économique est nécessaire afin de permettre le progrès social, que le progrès social doit être la raison d'être de toute expansion économique, qu'il n'y a plus d'expansion économique valable sans coordination, sans plan.

Ces notions qui font partie du patrimoine de l'O.I.T. inspirent toutes ses activités et en particulier les programmes de coopération technique avec les pays en voie de développement. Mais il faut bien comprendre qu'une telle référence comporte de grandes obligations. Je voudrais à cet égard souligner l'un des points qui me semble essentiel et dont l'O.I.T. devrait faire sa règle d'or : c'est la nécessité absolue de fixer les objectifs sociaux en même temps que les objectifs économiques et d'indiquer à tous les responsables, et aux techniciens -- j'ai failli dire aux technocrates --, les dangers d'une expansion sans plan, comme de plans sans contenu social...

On a trop tendance depuis quelque temps à considérer l'expansion économique comme une fin en soi. Certes elle ouvre la voie et crée les possibilités du progrès social. Mais elle n'engendre pas automatiquement ce progrès social ; elle ne fait pas, en tout cas, disparaître les injustices sociales. Combien d'exemples n'avons-nous pas autour de nous d'Etats qui poursuivent la réalisation de formidables programmes d'expansion économique dans le seul but d'accroître leur puissance. C'est une nouvelle forme d'impérialisme qui en dépit de magnifiques exploits techniques ne saurait nous satisfaire car il fait passer au second plan ce qui est, en réalité, la cause et le but de l'expansion économique : la création de biens et de services pour l'élévation du niveau de vie matériel et moral des hommes.

Je tiens à féliciter chaleureusement notre directeur général d'avoir insisté avec tant de netteté et de vigueur sur la notion des coûts humains et sur le respect de la liberté individuelle dans la mise en œuvre des programmes de développement et d'avoir dénoncé une notion erronée de l'efficacité. En mettant, d'autre part, l'accent sur le sens des responsabilités et sur l'esprit d'initiative, il a en quelque sorte justifié une revendication à laquelle nous sommes attachés, dans l'esprit même de ce que je viens de dire : la mise en place de ce qu'il appelle « la démocratie industrielle » et que j'appellerai plus volontiers « la démocratie économique »...

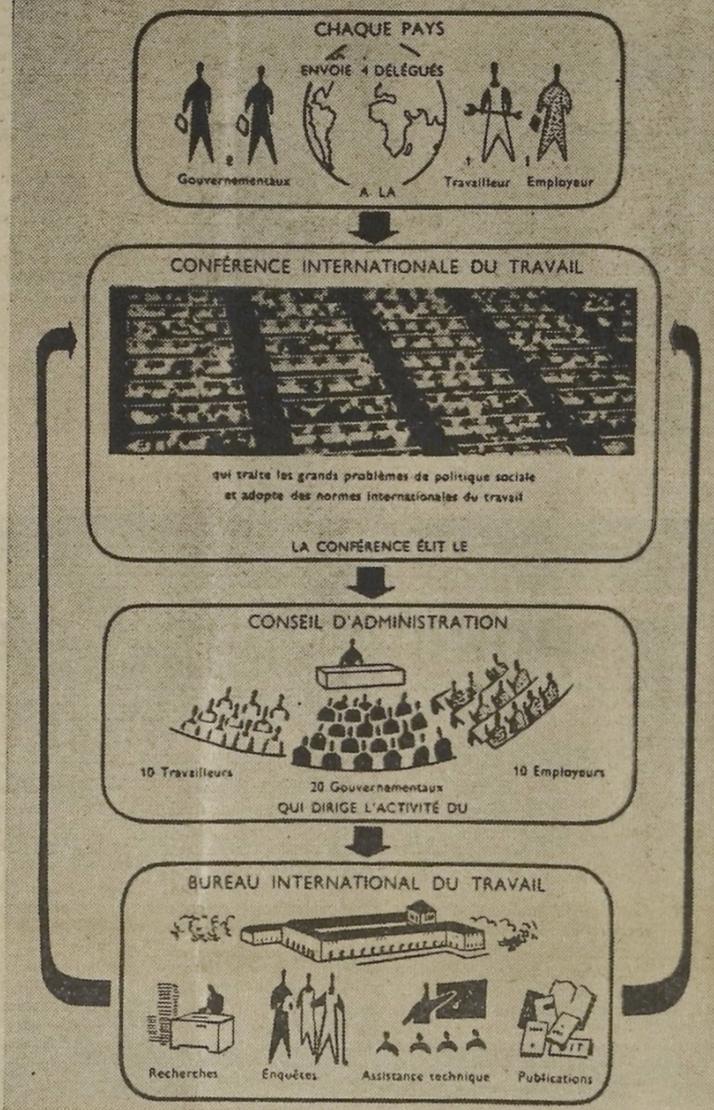
CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AFRICAINE

Le collège électoral composé des représentants de l'Afrique et des divers pays européens qui conservent des territoires dépendants dans ce continent (Angleterre, Belgique, Espagne, France et Portugal) a procédé à l'élection des membres de la commission consultative africaine pour l'O.I.T.

En ce qui concerne les travailleurs, la liste commune C.I.S.C.-C.I.S.L. a été entièrement élue. Au cours d'une brève déclaration, notre président Maurice Bouladoux a expliqué pourquoi, en plein accord avec les représentants de l'U.P.T.C. (1), il estimait ne pas devoir prendre part au vote afin de conformer ses actes aux principes de son organisation, laissant ainsi aux africains eux-mêmes le soin de choisir leurs délégués.

(1) Union Panafricaine des Travailleurs Croissants.

COMMENT FONCTIONNE L'O.I.T.



(Photo B. I. T.)

QU'EST-CE QUE L'O. I. T. ?

LES travailleurs savent que leurs droits, vis-à-vis des employeurs, sont fixés par le Code du travail. Celui-ci est constitué par les lois votées par le Parlement et les textes élaborés par le Gouvernement.

Dans tous les pays évolués, il existe un tel Code applicable aux travailleurs du pays. Mais les conditions de travail peuvent varier d'une nation à l'autre et personne n'ignore qu'il est difficile d'obtenir une amélioration des salaires par exemple, si dans un pays avec lequel on entretient des relations commerciales, les travailleurs sont sous rémunérés. On sait également que la pauvreté d'un peuple est un ferment de discorde et de guerre.

Ces considérations ont amené à penser qu'il serait utile, sinon nécessaire, d'établir une législation internationale du travail. Cette idée a été réalisée à l'occasion de la fin de la guerre de 1914-1918. Le Traité de Versailles a institué « l'Organisation Internationale du Travail » en vue précisément d'harmoniser, d'uniformiser et d'améliorer les conditions de travail sur le plan mondial, et, au moins, dans les pays qui ont donné leur adhésion à l'Organisation.

L'O.I.T., qui a survécu à la S.D.N. (Société des Nations) fonctionne maintenant en liaison étroite avec l'O.N.U., tout en conservant son autonomie.

Actuellement, 96 Etats sont membres de l'O.I.T. A ce titre, ils participent aux travaux de la Conférence Internationale qui a lieu au moins une fois par an et qui est comme un congrès, l'organisme des délibérations et décisions de l'Organisation. Chaque pays membre y a droit à 4 délégués : deux pour le Gouvernement, un pour les travailleurs, un pour les employeurs. Ces représentants peuvent être

assistés de conseillers techniques. Le B.I.T. (Bureau International du Travail) est, à Genève, le secrétariat permanent de l'Organisation. Il assure la préparation technique des travaux de la Conférence, procédant à des études, enquêtes, etc. Le directeur actuel est M. David A. MORSE, ancien sous-secrétaire d'Etat du Travail aux U.S.A. Un Français, Albert THOMAS, qui a occupé cette haute fonction, a profondément marqué l'Institution. On trouve, à côté du B.I.T., un conseil d'administration, composé de 20 représentants des gouvernements, 10 des travailleurs, 10 des employeurs.

Comment se manifeste l'action de l'O.I.T. ? Par des « Conventions » ou des « recommandations ». Quand une Convention est adoptée par la Conférence (majorité 2/3), l'Etat membre a l'obligation de la soumettre à l'autorité compétente pour la ratifier (Parlement, par exemple) et la faire appliquer dans le pays. La recommandation n'a évidemment pas la même portée. L'idéal serait que tous les pays membres ratifient les conventions et exécutent les obligations qui en découlent. Il n'en est pas ainsi, mais progressivement le nombre des conventions et ratifications augmente (actuellement 115 conventions et plus de 2 200 ratifications).

En conclusion, l'O.I.T., dont la Conférence a lieu actuellement, poursuit l'œuvre pour laquelle elle a été créée : élaborer un véritable Code du travail international, instrument de progrès social et de paix.

A l'actuelle session, notre président, Maurice BOULADOUX, est délégué des travailleurs de notre pays. Il est assisté de notre camarade Théo BRAUN. Un délégué de la C.I.S.C. siège en permanence à Genève auprès du B.I.T.





La rencontre nationale des jeunes C.F.T.C. aura permis...



... de mieux situer les jeunes du milieu populaire

BLUE-JEANS ET ROCK-AND-ROLL ? NON !...

RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DE LA JEUNESSE POUR PRÉPARER L'AVENIR !

DE tout temps, la jeunesse a fait l'objet d'amères critiques de la part des générations qui la précèdent : celle de 1961 n'y échappe pas. Laissons de côté les grincheux qui s'attardent à médire sur la jeunesse de 1961 au travers des exploits de quelque bande de « blousons noirs », sans rechercher pourquoi une bande de jeunes a éprouvé le besoin de se manifester de cette sorte.

Laissons aussi de côté les quelques vieilles douairières qui jugent le comportement de la jeunesse aux détails vestimentaires ou aux danses de 1961 qui sont bien loin de celles de la « Belle Epoque » où les travailleurs passaient plus de douze heures par jour en usine...

Les réalités obligent la C.F.T.C. à faire l'effort nécessaire pour comprendre la jeunesse de 1961 ; parmi ces réalités citons :

- la situation démographique française ;
- la méconnaissance des adultes en face des vrais problèmes de la jeunesse ;
- les aspirations des 18-25 ans ;
- la place des jeunes dans la C.F.T.C. ;
- le peu de persévérance de nombreux adultes pour solutionner les problèmes jeunes.

LES VALEURS QUE RECELE

LA JEUNESSE DE 1961

Les 20, 21 et 22 mai 1961 s'est déroulée à Bierville, une rencontre nationale des jeunes C.F.T.C.

Cette rencontre nationale avait été précédée de nombreuses soirées ou journées d'études au stade local où les jeunes, entre eux, avaient étudié un certain nombre de sujets qui les concernaient directement :

- l'apprentissage et le perfectionnement professionnel ;
- les conditions de travail des jeunes ;
- les conditions de vie des jeunes ;
- les jeunes dans la Cité et la Nation ;
- la place des jeunes dans la C.F.T.C.

La rencontre de Bierville nous a permis de mieux distinguer ce qui est le propre de toutes les jeunesse :

- combativité oppositionnelle ;
- enthousiasme pour l'efficacité ;
- passion de la justice ;
- désir d'évasion.

De ce qui est le propre de la jeunesse de 1961 :

- aborder les questions en réalistes ;
- mépris des grands mots ;
- devant les échecs successifs du politique, tendance à vouloir faire en commun hors des organisations traditionnelles.

En plus de cette distinction, la Rencontre Nationale des Jeunes de 1961 a permis de mieux saisir les préoccupations de la jeunesse ouvrière de 1961, celle qui est entrée au travail ou celle qui va y entrer dans les années qui viennent.

Nous n'analyserons pas en détail ces préoccupations dans ce numéro du « Magazine du Travail », mais nous voudrions attirer l'attention des adhérents et militants de la C.F.T.C. sur quelques lignes de force qui doivent devenir des objectifs du Mouvement si nous voulons construire pour demain une société plus juste et plus fraternelle.

UNE ECOLE QUI PREPARE A LA VIE

Tous les jeunes travailleurs qui ont participé à la préparation de la Rencontre Nationale ont dénoncé

avec énergie le handicap que constitue pour la classe ouvrière une instruction insuffisamment poussée et l'absence de culture générale pour la jeunesse ouvrière.

Les jeunes du milieu populaire réclament une école qui prépare à la vie, une école qui apprend à tous à se lancer dans l'existence.

Cette soif d'apprendre et de pouvoir juger a été appuyée par de nombreux faits et plus particulièrement sur celui-ci :

Il est pratiquement impossible pour un foyer de jeunes, pour une maison de jeunes, de réunir des jeunes du milieu populaire et des jeunes étudiants... Le milieu majoritaire qui compose le foyer reste bientôt seul... Trop de choses, ou plus exactement l'absence d'une culture commune séparent les deux jeunesse dans les faits.

Ce fait, parmi d'autres, démontre que l'objectif « numéro un » pour la classe ouvrière est d'exiger la réforme et la démocratisation de l'enseignement.

Tant que le syndicalisme ouvrier n'aura pas compris cette exigence, la classe ouvrière sera handicapée, surtout au moment où les techniques avancent à pas de géant et où tous les problèmes trouvent leur naissance ou leur solution au niveau international.

A l'heure présente, la C.F.T.C. a donc une tâche d'éducation irremplaçable à l'égard de la jeunesse ouvrière de 1961.

Encore faut-il qu'elle en prenne les moyens, notamment sur le plan pédagogique, pour amener les jeunes à combler le vide qui résulte d'un enseignement qui ne prépare pas à la vie.

LE DROIT AU TRAVAIL

Nous ne nous étendons pas sur les conséquences que posent, pour des jeunes de 18 ans, l'absolue nécessité de quitter leur Sud-Ouest ou leur Bretagne natale pour « monter » à Paris ou dans l'Est chercher un emploi.

L'absence de logements pour les jeunes dans les régions industrialisées, des salaires insuffisants, viennent par surcroît aggraver la situation matérielle et morale de ces jeunes déplacés ; et nous ne parlerons pas de la recrudescence de la prostitution dans certaines grandes villes, recrudescence qui trouve son origine dans l'absence de conditions de vie d'un niveau suffisant.

Le syndicalisme se doit de refuser de traiter le problème de l'emploi au travers des statistiques, mais il se doit de l'aborder en fonction des problèmes humains qui sont plus accentués pour les jeunes que pour les adultes.

REDONNER UNE AME A LA NATION

L'idée de Nation s'est considérablement modifiée dans l'esprit des jeunes de 1961, plus particulièrement parmi ceux qui ont accompli leur service militaire en Algérie.

L'attitude courageuse du contingent durant l'insurrection d'avril, en Algérie, doit suffire à convaincre ceux qui pensent que la jeunesse de 1961 se désintéresse de l'avenir de notre pays.

Il faut que nous nous rendions compte que la nation traditionnelle, telle qu'elle est présentée à l'école primaire, a perdu toute sa signification pour la jeunesse : rien n'est venu remplacer des notions qui prennent un aspect folklorique... alors que les jeunes du milieu populaire sont au plus intime de

leur être assoiffés par un désir de fraternité vécue entre tous les hommes, quelle que soit leur couleur, leur religion ou leur philosophie.

Cette constatation pose pour l'avenir d'une communauté nationale des problèmes qui ne peuvent échapper à des syndicalistes.

DONNER LEUR PLACE AUX JEUNES

Dans l'ensemble, les jeunes ont le sentiment d'être mutilés par les adultes.

Le fait de vouloir aborder toutes les questions plus en réalistes qu'en idéologues, fait que les jeunes doutent de ce que les adultes peuvent avancer, ce qui explique du reste, partiellement, certaines réactions violentes de bandes de jeunes.

Les bouleversements successifs du monde moderne qui ont eu pour conséquence de modifier, à une cadence accélérée, le rythme de la vie, fait que les jeunes estiment que les adultes accordent peu d'importance à leurs problèmes.

Qu'on y prenne garde, la jeunesse ouvrière a une forme d'expression aussi valable que la jeunesse étudiante, mais si cette forme d'expression n'est pas traduite de la même manière, c'est uniquement parce que les étudiants ont leurs organisations syndicales propres.

Il faut donc que la C.F.T.C. mette en place des structures qui permettent aux jeunes travailleurs de s'exprimer, avec toutes les caractéristiques de la jeunesse, au sein des Syndicats et Fédérations, au sein des Unions départementales et de la Confédération.

Dans le fond, le problème des jeunes au sein du syndicalisme, est avant tout un problème de démocratie syndicale.

VERS UNE ORGANISATION

DES LOISIRS...

Il est impossible de traiter le problème des jeunes sans aborder le problème des loisirs et de la culture. Toute rencontre de jeunes s'ouvrira obligatoirement, en 1961, sur les loisirs et la culture.

C'est un problème dont les syndicalistes doivent prendre conscience.

Ce fait mérite attention car le syndicalisme ouvrier n'a pas pour mission de se transformer en organisation de voyages à l'étranger ou en groupe sportif.

Le syndicalisme ouvrier, la C.F.T.C., devront cependant œuvrer rapidement pour que les jeunes soient soustraits aux loisirs commercialisés, qui ont un seul but : chloroformer la jeunesse pour l'empêcher d'aborder les problèmes de son époque

La Rencontre Nationale des Jeunes C.F.T.C. de 1961 aura permis de mieux situer les jeunes du milieu populaire.

Dans son discours de clôture du XXXI^e Congrès Confédéral, le secrétaire général Eugène Descamps, a mis l'accent sur les responsabilités des militants C.F.T.C. à l'égard des jeunes. C'est une orientation qui est donnée au Mouvement ; il faut que tous, quelles que soient nos responsabilités au sein de la C.F.T.C., nous abordions ces problèmes.

Répondre aux aspirations de la jeunesse, c'est préparer l'avenir.

René DECAILLON.

ATTEINTES AUX LIBERTÉS SYNDICALES

HOMMES A ABATTRE A LA THOMSON BAGNEUX

LA Direction a échoué au cours du dernier conflit de mars-mai dans son plan qui consistait à licencier 5 délégués de la Thomson-Bagneux (2 000 personnes), dont les secrétaires syndicaux C.F.T.C. et C.G.T.

Elle a dû admettre la réintégration de ces cinq camarades dans la société. Mais trois camarades seulement ont retrouvé leur emploi sur Bagneux. Le secrétaire de la C.G.T. a été muté dans un autre établissement de la société. Il en a été de même du secrétaire syndical C.F.T.C. Cette mutation, pour le ministre du Travail, se justifiait par les avertissements qui

lui avaient été infligés au cours des grèves de 1957 et 1959, donc pour sa participation à des conflits antérieurs. Par ailleurs, ce camarade, au cours de la procédure de licenciement, fut l'objet d'une enquête de la part de la

D.S.T. A la demande de qui? Le secrétaire de la C.F.T.C. est muté dans un établissement qui groupe en tout et pour tout quelques dizaines de personnes. Cet établissement s'occupe de la vente de postes T.V. au personnel et de leur réparation. Dans cet établissement, ce camarade, professionnel qualifié, est occupé dans des fonctions tout à fait différentes de Bagneux.

A LA THOMSON GENNEVILLIERS

Au cours du conflit les camarades distribuaient des tracts dans l'enceinte de l'exposition Mesucora où expose la Thomson. Deux ouvriers sont immédiatement licenciés (avec préavis). Deux délégués sont, en ce qui les concerne, assignés devant le Tribunal de Grande Instance de la Seine, par

la Thomson qui leur réclame 350 000 francs de dommages intérêts en raison du préjudice commercial et moral subi par la marque. Les tracts vantaient pourtant la technique Thomson... tout en s'en prenant à sa politique sociale.

ET ÇA CONTINUE...

Dans différentes entreprises, un arrêt de travail de courte durée est suivi d'un lock-out jusqu'à la fin de la reprise du travail. Le cas Citroën qui appliqua une telle décision à la grève patriotique du 24 avril a fait scandale. Mais d'autres entreprises, comme Mé-

gacem au Bourget, utilisent aussi cette pratique.

Le secrétaire de la section syndicale de la C.F.T.C. à Renault, Le Mans, a été licencié le 21 juin, en raison de sa participation à différents arrêts de travail.

INTÉGRATION PAR CI, INTÉGRATION PAR LA

EN cette « année sociale » que nous vivons, l'intégration est à la mode ; c'est ainsi qu'un « illustre » député répondant au nom de Van der Meerh vient de déposer trois propositions de loi dont le but, à ce que lui-même en dit, est, tenez-vous bien : « d'intégrer les travailleurs à l'entreprise dans un cadre social acceptable par le patronat ».

Certes, les travaux parlementaires ne sont pas à ce point fatigants qu'ils ne laissent du temps à la réflexion mais tout de même, la formule est de taille et cette trouvaille mérite de passer avec son auteur à la postérité.

Que de choses d'ailleurs ne pourrait-on faire avec l'intégration et un cadre !

Nous pourrions « intégrer les Algériens dans un cadre acceptable par l'armée ».

La liberté de presse et d'information serait définitivement « intégrée dans un cadre acceptable par M. Terrenoire, notre ministre de l'Information et par M. Papon, préfet de police. »

L'organisation de l'économie tendrait à « intégrer les citoyens à une économie concertée dans un cadre acceptable par les banques d'affaires et les trusts ».

Pour en revenir à des problèmes plus terre à terre, les paysans bretons verraient leurs pommes de terre « s'intégrer à un nouveau circuit commercial dans un cadre acceptable par les intermédiaires ».

Si vos vacances vous laissent des loisirs, vous pouvez vous-mêmes continuer ce petit jeu !

Que de perspectives nous ouvre ainsi M. Van der Meerh !... et ne pourrions-nous pas suggérer qu'une statue soit élevée à la gloire de ce précurseur « social », de ce bienfaiteur de la classe ouvrière.

La ville choisie pourrait être Cambrai, dans ce département du Nord dont est originaire le député intégré dans le cadre de l'U.N.R.

Pourquoi Cambrai ? Tout simplement parce que cette ville est spécialisée dans la fabrication des bâtisses !... Alors, à une près !...

Jean PIERRE.



FIN SEPTEMBRE
UN MAGAZINE EN HÉLIO
COMME CELUI DE MAI
DÈS MAINTENANT
PRÉPAREZ SA DIFFUSION

LA DÉMOCRATIE DE LA S.I.M.C.A.

LES élections de délégués du personnel ont eu lieu les 20 et 21 juin, à la Simca, à Poissy.

Pour la première fois, une liste C.F.T.C. était présentée. Et ce ne fut pas sans difficultés. Rappelons les licenciements systématiques des militants C.F.T.C. depuis plusieurs années. Cette année encore, un des candidats C.F.T.C. fut licencié, et le responsable de la section syndicale a manqué de peu de l'être également.

La présentation de notre liste fut contestée par le Syndicat indépendant Simca, mais celui-ci a été débouté de son action par le juge d'instruction de Poissy il y a quelques jours.

D'autre part, un tract édité faussement sous le couvert de la C.F.T.C. fut mis en circulation... Il demandait notamment le licenciement de tous les travailleurs étrangers — et particulièrement des Italiens — occupés dans l'usine. Une plainte a été portée par notre Fédération auprès du Doyen des juges d'instruction de Versailles.

Les élections des 20 et 21 furent un truquage organisé : bulletins de vote C.F.T.C. absents des bureaux de vote ou cachés sous des piles d'enveloppes, enveloppes contenant des bulletins du Syndicat indépendant remises à des travailleurs Nord-Africains, dépouillement effectué dans des conditions anormales...

Malgré cela, 530 travailleurs — ouvriers, agents de maîtrise, techniciens — se sont prononcés pour la C.F.T.C., exprimant par là un réel courage, et la C.F.T.C. tient à les remercier, ainsi que tous ceux qui, spontanément, bien que non adhérents à notre Organisation, ont tenu à venir témoigner de leur désaccord avec les méthodes employées à la Simca.

La lutte se poursuit pour imposer la démocratie à la Simca, pour le respect des libertés syndicales et la Fédération de la métallurgie C.F.T.C. est décidée à tout mettre en œuvre pour cela.

L'ACCORD AUX CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE DE SAINT-NAZAIRE

L'accord d'entreprise signé en mars 1956 et renouvelé chaque année, arrivait à échéance le 1^{er} mars dernier. Dès février, des discussions s'engageaient entre les syndicats et la direction. Celle-ci proposait un accord d'une durée de 2 ans, voulant par là même s'assurer de la paix sociale et prétextant de nombreux problèmes posés par le démarrage de nouvelles activités dans le plan d'une reconversion partielle de la construction navale.

Cette clause de deux ans fut le premier point de désaccord, d'autant plus que dans le domaine des salaires, il était simplement question de maintenir les 2 % d'augmentation semestrielle, plus, éventuellement, des ajustements en fonction de l'évolution des salaires parisiens.

LES DISPOSITIONS NOUVELLES

Sur le plan social, quatre dispositions nouvelles étaient proposées, dont les deux suivantes :

— le rétablissement des congés d'ancienneté, à raison d'un jour supplémentaire par cinq années de présence ;

— d'autre part, une disposition prévoyant le départ anticipé à la retraite pour les ouvriers exerçant des professions pénibles et qui en feraient la demande. Cette clause devait permettre à l'échéance de l'accord à tout ouvrier ou mensuel de partir à 64 ans, sans réduction du montant de retraite.

NOTRE REFUS

Nous n'avons pas voulu nous laisser enfermer dans la clause des deux ans qui était une condition impérative ; d'au-

tre part, le problème des salaires n'était pas résolu par une simple reconduction des dispositions traditionnelles ne nous garantissant pas le pouvoir d'achat obtenu en juillet 1957.

En conséquence, nous faisons savoir à la direction notre refus de signer l'accord proposé et tant du côté ouvrier que mensuels, les syndicats décidaient d'engager un mouvement pour obtenir satisfaction.

Depuis trois mois, grèves tournantes, arrêts de travail allant d'une demi-heure à la journée complète se sont succédés et la direction, lorsqu'il s'agissait des agents de maîtrise, a procédé à la fermeture partielle ou totale du chantier à quatre reprises différentes, prétextant que la sécurité n'était pas assurée en l'absence des agents de maîtrise.

Le mouvement a été suivi à la quasi totalité, tant par le personnel mensuel qu'ouvrier.

Le texte d'accord attendant toujours les signataires, le directeur général convoqua le 16 juin les syndicats pour signifier que l'accord était retiré. Néanmoins, les avantages acquis depuis mars 1956 restaient en vigueur.

L'accord d'entreprise des Chantiers de l'Atlantique a permis progressivement d'obtenir un plan social non négligeable, et d'autre part, de renforcer le droit syndical dans l'entreprise : heures de délégations, paiement du congé-éducation, etc.

Cependant, la contrepartie que demandait la direction, dictée par la crainte de ne pouvoir réaliser son plan, n'a pas permis de nous engager sans garantie d'un pouvoir d'achat en évolution correspondant à l'évolution des techniques dans notre chantier.

A propos d'une récente circulaire ministérielle

QUE VA DEVENIR LA FORMATION professionnelle des jeunes ?

DEPUIS des années, la C.F.T.C. réclame l'augmentation des moyens mis à la disposition de l'Education Nationale... Elle a insisté plus particulièrement sur la nécessité de revaloriser l'Enseignement technique... Elle a souhaité des locaux, des crédits, des maîtres, la participation des organisations syndicales à l'orientation, la gestion et le contrôle de la politique de formation professionnelle.

Quelle réponse est apportée à tous ceux qui ont appelé par leurs déclarations, par leurs vœux, par leur action, à des efforts sans cesse croissants pour l'adaptation et le développement des moyens de formation professionnelle ?

Le ministre de l'Education Nationale, après avoir procédé à des échanges de vues avec les organismes professionnels nationaux (il s'agit des organismes patronaux), a rédigé une circulaire datée du 16 mai 1961 à l'intention des recteurs (pour exécution) et des préfets (pour information).

Cette circulaire précise notamment un certain nombre de dispositions « nécessaires à l'accueil des enfants en âge de recevoir une formation professionnelle et qui ne peuvent pas tous trouver place dans les établissements d'enseignement ». Elle indique aussi que les organismes professionnels, cités plus haut, portent grand intérêt à ces dispositions et invitent leurs adhérents à donner un concours sans réserve à leur réussite.

Ainsi des décisions, des dispositions s'élaborent par accord entre l'Education Nationale, c'est-à-dire l'Etat, et l'Economie privée. A travers cet accord, l'Enseignement public ne court-il pas le risque de perdre son indépendance vis-à-vis du Secteur privé.

Pour la C.F.T.C., et elle ne fait que confirmer la position inscrite dans le rapport présenté au nom du Conseil économique et social en date du 23 mars 1960, l'Etat doit rester maître de son secteur, comme de toute la politique de formation professionnelle.

Des dispositions sont prises : elles engagent l'avenir des jeunes, l'avenir des travailleurs, et les représentants des travailleurs n'ont pas été consultés. C'est là une méthode contre laquelle la C. F. T. C. élève une énergique protestation.

Les organisations syndicales de travailleurs, et particulièrement la C.F.T.C., ne sont pourtant pas indifférentes à l'avenir professionnel des jeunes, à l'évolution des qualifications professionnelles. N'ont-elles pas, au début même

de l'histoire du mouvement ouvrier, porté leurs efforts sur ces problèmes par la création de cours professionnels ! N'ont-elles pas, au sein des Commissions nationales professionnelles consultatives et des Comités départementaux de l'Enseignement technique, des militants compétents capables d'apporter des besoins, des aspirations, des perspectives dans un échange de vues sur la politique de formation professionnelle à court, à moyen ou à long terme !

La C.F.T.C. n'a-t-elle pas suggéré en 1956 la création d'un organisme permanent (Etat, Employeurs, Organisations syndicales ouvrières) chargé notamment d'étudier, en qualité et en quantité, les besoins de notre économie en personnel, et de proposer les mesures propres à un développement rationnel de la formation professionnelle. Début 1957, cet organisme devait être créé, le ministre de l'Education nationale nous en donnait l'assurance. En 1961, malgré des vœux multiples, dont ceux du Conseil économique et social, il n'a pas encore vu le jour.

INQUIETUDES POUR L'AVENIR

Les mesures préconisées par le ministre de l'Education nationale sont la conséquence d'un manque de prévisions, d'objectifs, de politique dans le domaine de l'enseignement technique. Malheureusement elles ne semblent pas limitées à un ou deux ans mais s'inscrivent dans la réforme de l'Enseignement et nous donnent des inquiétudes pour l'avenir.

Mettre en commun les moyens actuels de l'éducation nationale et de l'industrie n'est-ce pas confier aux seuls employeurs l'orientation de la politique de formation professionnelle, et par là même l'orientation de la politique de l'em-



ploi, car la circulaire du 16 mai n'évoque à aucun moment le problème du contrôle de la formation professionnelle.

La circulaire nous dit :

« Pour les enfants de 14 ans, c'est en particulier par l'apprentissage sous contrat que les solutions devront être recherchées ».

Elle ajoute cependant :

« Il faudra mettre au point des formules d'enseignement mixte qui respectent à la fois les exigences professionnelles et la nécessité d'une formation théorique étendue. »

Maintes fois, la C.F.T.C. a eu l'occasion de dire ce qu'elle pensait des contrats d'apprentissage et des abus qu'ils faisaient naître. Elle a pris position sur les horaires de travail, la rémunération des apprentis, les conditions de leur apprentissage. Avant de faire de la formule de contrat un des moyens de la formation professionnelle dans le cadre de la réforme de l'enseignement et de la prolongation de la scolarité, n'aurait-il pas été utile d'en mesurer les risques ; par exemple celui de faire disparaître toute possibilité de rémunération de l'apprenti.

Par ailleurs, est-on certain que le problème des jeunes ne trouvant pas de place dans les collèges d'enseignement technique sera pour autant résolu. Il ne semble pas que tous les employeurs

soient disposés à remplir un rôle de formation professionnelle...

AUGMENTER LES CREDITS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ?

Tous ces faits, toutes ces incertitudes conduisent la C.F.T.C. à penser que la solution la plus efficace est celle qu'elle continue à préconiser : l'augmentation massive des crédits de l'Enseignement technique, à la fois pour les locaux, le matériel et le recrutement des professeurs.

En ce qui concerne le fonctionnement des cours mis en place, le ministre indique que les crédits pourront être trouvés par le moyen d'exonérations consenties sur la taxe d'apprentissage ou pourront faire l'objet de demandes spéciales au titre de la promotion sociale.

Pour sa part, la C.F.T.C. rappelle à chaque occasion, à tous les niveaux où se situe son action, ses conceptions d'une réelle politique de formation professionnelle et de promotion sociale. Elle rappelle également que cela doit se traduire dans des interventions, une volonté de voir les décisions se prendre dans un cadre démocratique. La C.F.T.C. continuera à réclamer que notre pays ait une politique de l'Enseignement technique à la taille des aspirations professionnelles et humaines de sa jeunesse.

Roger TARNAUD.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les congés spéciaux pour événements familiaux

Les congés exceptionnels pour événements familiaux ne sont pas prévus par la loi — sauf pour la naissance — mais par les conventions collectives.

Le congé de naissance pour le père de famille est de trois jours, consécutifs ou non, à prendre dans les quinze jours entourant la naissance. Il est avancé par l'employeur au même taux que si le salarié avait travaillé, et la Caisse d'Allocations Familiales rembourse l'entreprise.

La mère, elle, a droit à un congé de six semaines avant la naissance et huit semaines après celle-ci, mais il n'est indemnisé par la Sécurité Sociale qu'au taux de 50 % du salaire. Enfin, l'absence pour maternité est considérée comme travail effectif pour le calcul du droit au congé payé.

Pour tous les autres événements familiaux seules les conventions collectives ont pu prévoir un droit en faveur du salarié. C'est donc à son texte qu'il faut se référer, au besoin en questionnant la section syndicale de l'entreprise.

Voici quelques exemples à ce sujet :

MARIAGE DU SALARIE : 10 jours : Banque.

Une semaine : Coopératives de consommation, Edition, Commerces de l'Alimentation, Cadres des Carrières et Matériaux.

5 jours : Habillement, Métallurgie (Somme), Matériaux.

4 jours : Métallurgie (Ardennes, Allier, Côte-d'Or, Seine-et-Marne, Somme), etc...

3 jours : Ameublement, Bâtiment, Bois, Industries Chimiques, Métallurgie (Gironde, Loire, Bas-Rhin), etc...

2 jours : Métallurgie (Saône-et-Loire).

MARIAGE D'UN ENFANT : 1 ou 2 jours.

DECES D'UN PARENT : variant de 3 jours pour les parents très proches (conjoint, enfant), à un jour (notamment pour les parents et grands-parents, frères et sœurs, etc.) et allant pour les plus favorables, jusqu'aux collatéraux au 3^e degré.

Certaines conventions prévoient des congés plus longs lorsque la distance pour se rendre aux obsèques atteint un certain nombre de kilomètres.

AUTRES CONGES. — Certaines conventions ont enfin prévu des congés pour d'autres motifs tels que : la journée du Conseil de révision, le lendemain de la fête des mères, voire, comme quelques-unes, en cas de déménagement ou d'incendie du domicile.

CONDITIONS A REMPLIR. — Elles sont également définies par la convention collective, la plus fréquente étant celle d'une ancienneté minimum dans l'entreprise.

Il est parfois exigé que le ou les jours nécessaires se situent un jour de travail normal de l'entreprise.

Mentionnons enfin les congés non rémunérés soit pour prolonger les congés ci-des-

sus, soit encore pour soigner un enfant malade, etc...

Les indications ci-dessus sont évidemment très fragmentaires, elles ne sont données qu'à titre d'exemple.

LE PRÉAVIS ET LES 2 HEURES POUR RECHERCHE D'EMPLOI

On sait que la loi du 19 février 1958 a porté la durée du préavis à un mois pour les travailleurs ayant plus de six mois d'ancienneté et dans le cas de licenciement par l'employeur.

On sait que l'usage dans beaucoup de professions ainsi que certaines conventions collectives accordent 2 heures par jour de préavis pour permettre à l'ouvrier licencié de chercher un emploi.

Pendant combien de jours ces 2 heures seront-elles payées depuis la fixation du préavis à un mois ?

Voilà ce qu'en pense la Cour de Cassation :

— Si c'est une convention collective qui fixe le délai de préavis (en général huit jours pour les textes signés avant le 19-2-58) les deux heures ne sont payées que durant ces huit jours bien que ce préavis soit d'un mois.

Donc la loi ne modifie que la durée du préavis, le texte de la Convention restant valable pour la question des deux heures.

— Si c'est l'usage, celui-ci continue de s'appliquer, même s'il est inférieur à la durée du préavis d'un mois.

Ces décisions nous semblent injustes : si l'on estime que le salarié a besoin d'un mois pour se retourner en cas de licenciement et trouver un autre emploi, il faut bien lui laisser les moyens pratiques de le rechercher. C'est bien pourquoi il avait été admis que préavis et possibilité de prendre les « 2 heures » devaient être de même durée.

On a fait un progrès en matière de préavis, mais pas en ce qui concerne les deux heures. Ce sera un problème à reprendre dès que le mouvement syndical en aura la possibilité.

LILLE

Plus de 100 délégués...



Le bureau pendant la discussion du rapport d'activités. (De gauche à droite : G. RYON, R. BONETY, R. MAGDELAINE, M. LANVIN et F. LEMETTRE).

...A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE !

L'UNION locale de Lille a tenu son assemblée générale le dimanche 18 juin, sous la présidence de Robert Magdelaine. Lucien Lombrez, trésorier, en exposant le bilan de l'année écoulée, signale, une nette progression des effectifs depuis le début de 1961 avec 900 nouveaux adhérents.

Michel Lanvin, secrétaire, dans son rapport d'activité met en valeur le travail des permanents et insiste sur la représentation extérieure pour la défense des intérêts interprofessionnels des travailleurs dans le domaine du Comité interprofessionnel du logement, de la Sécurité sociale, des Allocations familiales, de la Caisse de chômage, etc. Il rappelle la participation aux mouvements de janvier 1960 et d'avril 1961 pour la sauvegarde des libertés démocratiques, les informations données aux travailleurs sur les menaces touchant la gestion démocratique de la Sécurité sociale.

Le secrétaire retrace également le travail de formation des militants et des jeunes syndicalistes.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

Francis Lemettre, vice-président, présente le plan de travail de l'Union locale pour une modification des statuts et un meilleur fonctionnement des commissions; la formation des militants, les activités jeunes et le défrichage de nouveaux secteurs est notamment étudié.

A L'HOPITAL LOMMELET DE SAINT-ANDRÉ

Les élections pour les délégués du personnel ont eu lieu le 9 juin 1961. Comme les années précédentes, seule la C.F.T.C. a présenté des candidats. Ont été élus : Dejonghe Henri, Quintin Edmond, Delbaere Georges, Merlevede Marcel.

AUX ETABLISSEMENTS DUHEM (CONFECTION)

Aux Etablissements Duhem, succés C.F.T.C. aux élections de comité d'entreprise :

Titulaires :
C.F.T.C. 113 voix ; 4 élus.
F.O. 44 voix ; 1 élu.

Suppléants :
C.F.T.C. 120 voix ; 4 élus.
F.O. 35 voix ; 1 élu.

Pour la C.F.T.C., sont donc élus :

Titulaires : Martel André, Wambre Clara, Descamps Lucien, Decaut Eliane.

Suppléants : Vandamme Marie-
osé, Forel J., Van Hecke Janine,
Desmulier Marcel.

René Bonety, membre du bureau confédéral, tire les conclusions de cette assemblée en exposant le programme que la C.F.T.C. entend remplir dans le domaine des salaires conformément au rapport qu'il a présenté au Congrès confédéral.

LA MOTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée discute ensuite la motion suivante qu'elle adopte à l'unanimité :

« L'Assemblée générale de l'Union locale de Lille C.F.T.C.

Nouveau Bureau élu

AU COURS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Bodin Pierre, métallurgie ; Camberlein Jean-Marie, bâtiment ; Chevalier Madeleine, Sécurité sociale ; Coisne Gérard, Banque ; Feuilloley Bernard, Produits Chimiques ; Lanvin Michel, Assurances ; Lemettre Francis, techniciens A.M. ; Lombrez Lucien, Banque ; Magdelaine Robert, Sécurité sociale ; Mouvoux Lise, Habillement ; Reniers Emile, Livre ; Vandamme Jacqueline, Textile auxquels viendront s'ajouter les représentants désignés du secteur public et nationalisé.

réunie le 18 juin 1961, a examiné la situation générale actuelle, analysant particulièrement les problèmes de la classe ouvrière, de notre région, liés bien souvent aux problèmes sociaux, économiques et politiques de notre pays.

Salaires. — L'assemblée générale dénonce la politique des salaires dont le patronat et le gouvernement partagent la responsabilité et qui tend à faire des salariés les sacrifiés de la stabilité économique.

Elle exige qu'au niveau des entreprises, des chambres patronales, des professions du secteur nationalisé et public,

de véritables discussions s'instauraient afin d'élaborer une politique de salaires susceptible d'améliorer substantiellement le pouvoir d'achat des salariés.

Liberté syndicale. — Elle dénonce également la recrudescence actuelle des licenciements et mises à pied de militants, ainsi que les menaces de réquisition du gouvernement à l'égard des fonctionnaires et du secteur nationalisé. Toutes ces mesures constituent autant d'atteintes au libre exercice du droit syndical.

Horaires et cadences. — L'assemblée générale s'élève contre l'instabilité des horaires, les licenciements collectifs pratiqués dans certaines branches professionnelles, alors que, pendant le même temps, l'accroissement des cadences est venu renforcer la productivité.

Elle demande que soit étudiée et envisagée une réduction progressive des horaires sans perte de salaires, pour permettre aux salariés de bénéficier de l'évolution des moyens de production et de l'économie.

Prestations familiales et Sécurité sociale. — Face à la baisse du pouvoir d'achat des familles, au report des élections des administrateurs de Sécurité sociale et d'Allocations familiales, aux réformes tendant de plus en plus à réduire les pouvoirs de ces administrateurs, l'assemblée générale manifeste sa détermination de lutter pour :

— la défense du pouvoir d'achat des familles.

— le maintien d'une gestion démocratique de la Sécurité sociale et des Caisses d'allocations familiales.

Algérie! — L'assemblée générale, rappelant l'action persévérante de la C.F.T.C. concernant la guerre d'Algérie, insiste auprès des deux parties pour une reprise rapide des négociations afin d'aboutir à la paix.

L'assemblée générale salue tous les militants ouvriers qui, à travers toutes les difficultés, mènent inlassablement leur action au service de la classe ouvrière.

Elle invite tous les syndicats à continuer leurs efforts d'organisation et appelle tous les travailleurs encore inorganisés à renforcer l'action syndicale en faisant confiance à la C.F.T.C. pour faire aboutir ensemble de nouvelles conquêtes ouvrières ».

Dans la Métallurgie La C. F. T. C. PROGRESSE !

MASSEY-FERGUSON A MARQUETTE-LEZ-LILLE

Il est utile de rappeler tout d'abord l'action, les initiatives, les nombreuses démarches des délégués C.F.T.C. :

AOÛT 1960 : régularisation des congés payés de 30 ouvriers d'entretien.

SEPTEMBRE : attribution de dix-huit jours de congés payés à tous les militaires revenant de l'armée.

OCTOBRE : récupération d'une somme de 760 000 francs de capital-décès pour Mme V. W.

NOVEMBRE : révision de plusieurs Fenwick sur démarche C.F.T.C. au C.H.S.

DÉCEMBRE : passage de peintres à la catégorie supérieure : M... est ainsi augmenté de 65 francs de l'heure.

JANVIER 1961 : paiement de 400 000 francs d'indemnité à R..., licencié en cours de maladie.

FÉVRIER-MARS : action des soudeurs qui aboutit à l'augmentation de la prime de poste et augmentation horaire selon les catégories. Augmentation obtenue de prix aux pièces d'ouvriers de la mécanique.

AVRIL : action à l'outillage se rapportant à l'accord des professionnels. Affaire en cours qui a déjà permis un rappel de 150 000 francs.

MAI : le gérant de la cantine veut augmenter le prix du repas. Chiffres à l'appui, il est prouvé un bénéfice substantiel permettant le maintien du prix et l'amélioration de la qualité du repas, etc.

Faits parmi tant d'autres que le personnel a su apprécier à sa juste valeur ! Les élections de délégués du 31 mai en sont la preuve, principalement là où l'action C.F.T.C. s'est exercée pleinement.

CHEZ LES OUVRIERS

La C.F.T.C. a gagné 5,1 % des suffrages. Malgré la diminution des votants, la C.F.T.C. garde trois sièges titulaires et trois sièges suppléants (1).

CHEZ LES EMPLOYÉS

Nette progression du nombre de voix : 15,5 % chez les titulaires. Ainsi, la C.F.T.C. conserve dans ce collège le siège titulaire et suppléant.

THOMSON-HOUSTON A LESQUIN

Implantée depuis quelques années, animée par une équipe de militants « très dynamique », la section C.F.T.C. a progressivement gagné la confiance des salariés de cette entreprise. Ceux-ci savent bien qu'en toutes circonstances, délégués et militants C.F.T.C. sauront les défendre et organiser l'action efficace.

Salaires, cadences des chaînes, bonis individuels et d'équipe, horaires, salaires des jeunes, etc., tous ces aspects ont été maintes fois abordés au cours de l'année écoulée. La Direction est bien consciente de cette activité, gênante pour elle parfois, nuisible à l'idée qu'elle se fait de l'autorité. La répression n'a pas manqué et différentes formes de sanctions ont frappé des délégués C.F.T.C. qui n'en ont pas moins continué leur tâche avec conscience.

Rien d'étonnant alors que la C.F.T.C. ait obtenu encore aux élections de délégués du personnel du 15 juin un important succès.

Notre organisation a la majorité des sièges et progresse en nombre de voix par rapport à 1960.

COLLEGE OUVRIERS

	1960	1961
Titulaires :		
	voix	voix
Suffrages exprimés	698	745
Ont obtenu moyenne de liste :		
C.F.T.C.	406	437
C.G.T.	262	267

(1) La C.G.T. qui perd près de 250 voix perd un siège titulaire et un siège suppléant.

DOUAI

ÉLECTIONS AUX COMITÉS MIXTES ET A LA CAISSE DE RETRAITES DES CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL

Elections aux comités mixtes et à la Caisse de retraites des clercs et employés de notaires de la Cour d'Appel

Les élections aux comités mixtes régional et départementaux et à la Caisse de retraites qui se sont déroulées du 15 au 31 mai 1961 ont donné les résultats suivants :

COMITE MIXTE DU NORD :

Suffrages exprimés : 955.
La liste C.F.T.C. obtient : 595 voix.

Elle a 6 élus titulaires : Clermont Jean, Delecroix Joseph, Mlle Sausier Simone, Mme Bylebyl, Dutoit Louis, Lambert Raymond.

La liste F.O. obtient 359 voix et a 4 élus.

Aux élections 1958 : C.F.T.C. 580 voix ; F.O. 407 voix.

COMITE MIXTE DE LA COUR D'APPEL (NORD ET PAS-DE-CALAIS REUNIS)

La liste C.F.T.C. obtient 745 voix et a 1 élu titulaire : Michel Fourreau.

Liste F.O. : 772 voix, 1 élu ; En 1958 : C.F.T.C., 768 voix, F.O., 803 voix.

CAISSE DE RETRAITES :

Sur le plan national, la liste C.F.T.C. obtient 2 élus titulaires : Huot René (Paris), Dubois Raymond (Lille).

LA CENTRALE C. F. T. C. S'AGRANDIT !

La C.F.T.C. attend votre SOUSCRIPTION !

Les versements pour la souscription (10 000 anciens francs ou 100 N.F. par obligation) doivent être effectués au Compte Chèque Postal « Maison des Travailleurs Chrétiens », 26, rue de Montholon, Paris (9^e) C.C.P. n° 5677-66 Paris.

	voix	voix
Suppléants :		
Suffrages exprimés	706	760
C.F.T.C.	408	450
C.G.T.	280	284

La C.F.T.C. a quatre sièges.
La C.G.T. a trois sièges, le 3^e étant obtenu par attribution des restes.

ALGÉRIE

Pour la reprise et le succès des négociations

« **L** E Bureau Confédéral s'est réuni le 23 juin pour entendre le compte rendu des nombreuses interventions de ses délégués auprès des responsables gouvernementaux et syndicalistes tant français qu'algériens, conformément au mandat donné par lui à l'issue de sa précédente réunion.

Le Bureau Confédéral a pleinement approuvé l'attitude de ses délégués, en particulier au cours de leur contact avec les syndicalistes algériens, le 21 juin, et les a mandatés pour poursuivre et développer ces contacts.

Le Bureau Confédéral a considéré qu'en suspendant les négociations d'Evian, le Gouvernement français a pris de graves responsabilités et que, pour sauvegarder les chances de la paix et de la démocratie en Algérie comme en France, la volonté de négocier réaffirmée depuis le 13 juin par le Gouvernement français et par le G.P.R.A., doit se traduire, sans tarder un instant, par la reprise des négociations suspendues.

Le Bureau Confédéral, au nom des travailleurs, lance un pressant appel aux deux parties pour que cette reprise ne soit rendue plus difficile ni par la recrudescence des actes de guerre, de terrorisme, de contre-terrorisme, ni par la mise en œuvre de mesures tendant à préjuger l'avenir de l'Algérie.

Le Bureau Confédéral exprime sa conviction que les divergences profondes qui ont séparé les deux délégations à Evian, doivent pouvoir être surmontées si, de part et d'autre, il est pris claire conscience tant des conséquences normales et inéluctables de la décolonisation, que des réalités algériennes dans l'ordre ethnique, économique, social, psychologique, international.

Le Bureau Confédéral, dans le cadre de ses responsabilités d'organisation syndicale française, estime qu'il est de son devoir de concourir à la reprise

et au succès des négociations, en proposant à l'opinion publique comme aux négociateurs, les considérations suivantes à partir desquelles les contacts pris par ses délégués lui font penser qu'un accord pourrait être dégagé :

1 Le premier objectif des négociations devrait être de fixer les conditions d'organisation du scrutin d'autodétermination et les modes d'administration de l'Algérie avant ce scrutin afin de permettre le « cessez le feu ». Pour être atteint, cet objectif suppose que le scrutin d'autodétermination sera organisé dans les frontières que la France a elle-même données à l'Algérie avant le début de la rébellion.

2 La France devrait reconnaître au G.P.R.A. la représentativité, le pouvoir politique nécessaire, pour passer avec lui des accords sur certains aspects politiques de l'Algérie de demain : cette reconnaissance doit pouvoir être consentie sans mettre en cause les principes démocratiques et sans préjuger de la nature et des structures du futur Gouvernement de l'Algérie qui résultera de la consultation électorale du peuple algérien.

3 Les garanties à définir pour une minorité d'origine européenne, doivent être recherchées en tenant compte de la nécessité :

a) d'assurer à tous le plein exercice des droits individuels et collectifs dont tout homme doit disposer selon la charte des Nations unies, concernant les droits de l'Homme ;
b) de tendre, par les solutions à adopter, non à consacrer pour un avenir indéfini la séparation des communautés, mais au contraire, à favoriser l'unité du peuple algérien à travers la diversité de ses composantes ;
c) de ne pas faire obstacle à la libre détermina-

tion du peuple algérien en ce qui concerne les structures politiques, économiques et sociales qu'il entend se donner. De son côté, il appartient à la France de proclamer clairement et solennellement l'avenir qu'elle entend faire aux Algériens qui ne pourraient faire l'expérience de l'Algérie nouvelle ou l'ayant faite, estimeraient avoir échoué et se réclameraient de la nationalité française.

4 L'intégrité du territoire algérien doit être reconnue dans les mêmes conditions que l'a été celle de tous les pays ayant accédé à l'indépendance. La France acceptant le fait de la décolonisation, doit transférer à l'ex-colonisé les compétences en matière de souveraineté territoriale et, par conséquent, pour ce qui la concerne, se limiter à situer un problème comme celui du Sahara, dans le cadre des perspectives à définir des coopérations économiques et techniques avec l'Algérie.

Le Bureau Confédéral est convaincu que sur ces bases peut intervenir une solution :

— instituant une paix juste et durable,
— répondant aux aspirations légitimes des Algériens,

— permettant aux Algériens d'origine européenne de dominer leur inquiétude et de concourir loyalement à la construction de l'Algérie nouvelle,

— ouvrant les meilleures chances de réconciliation entre la France et l'Algérie et de coopération féconde entre les deux pays.

Le Bureau Confédéral fait confiance aux organisations et aux militants de la C.F.T.C. pour développer leur action, afin que, soutenus par l'opinion publique, les responsables des deux pays s'engagent dans les perspectives ainsi tracées, décident ensemble de la paix et préparent l'avenir fraternel de la France et de l'Algérie. »

PARIS, LE 26 JUIN 1961

PAYSANS : LE "TOUR DE FRANCE" DE LA COLÈRE

Le mois de juin a vu une brusque flambée du mécontentement paysan.

Parti de Bretagne, où ce mécontentement s'est traduit d'une façon violente (barrages de routes, meetings et défilés, occupation d'édifices publics, isolement de villes, etc.), le mouvement de protestation paysanne a gagné rapidement d'autres régions du pays.

Quelles sont les causes de cette situation ? Le revenu des agriculteurs a progressé moins que celui des autres milieux sociaux depuis un certain nombre d'années. Le secteur de l'Agriculture, qui représente 25 % du pays, ne jouit pas plus de 12 à 16 % du revenu national.

Les paysans français vivent mal (du moins pour la moyenne des paysans), sont mal équipés, vendent mal leurs produits. Il existe une marge parfois considérable entre le prix payé au producteur et le prix de vente au consommateur. Le problème du nombre et des profits excessifs des intermédiaires se trouve ainsi une fois de plus posé avec acuité.

Une « loi d'orientation », sorte de loi-programme, a été votée le 5 août 1960, mais les décrets d'application étaient toujours en attente... Devant l'ampleur des manifestations paysannes, le gouvernement a donc pris à la hâte des décisions pour que cette loi d'orientation commence à entrer dans les faits.

Cependant, les répercussions des mesures prises ne se feront pas sentir immédiatement alors que les paysans veulent voir rapidement des résultats et sont désormais impatients. Ils ne veulent plus se contenter de promesses et de bonnes paroles. Et la libération des deux dirigeants agricoles du Finistère emprisonnés n'a pas fait tomber la fièvre :

des manifestations se sont poursuivies successivement à Toulouse, à Pau, à Aurillac et à Saint-Flour, après les manifestations du Midi et du Sud-Ouest. Les manifestations font le tour de la France. Un tour de France de la colère.

Une réunion de dirigeants agricoles a lieu avec le Premier Ministre le jeudi 29 juin. Cette « table ronde » parviendra-t-elle à ramener le calme et surtout à dégager des solutions satisfaisantes ? Les semaines qui viennent apporteront la réponse.

Quoi qu'il en soit, il faut que les pouvoirs publics prennent enfin des mesures énergiques en ce qui concerne les intermédiaires et appliquent une politique cohérente dans le domaine de l'agriculture. Les pêches, que les paysans ont jetées dans le Rhône, ne sont-elles pas payées 5 francs (anciens) le kilo au producteur dans le Gard et vendues 120 francs le kilo à Paris !

La C.F.T.C. n'a cessé de réclamer une réforme des circuits de distribution. Les intérêts des producteurs et des consommateurs se rejoignent.

C'est ce qu'a déclaré l'Union C.F.T.C. des Côtes-du-Nord :

« Comme les salariés, le monde paysan est dans l'obligation de recourir à des épreuves de force, et, comme les salariés, les petits producteurs sont victimes du libéralisme économique qui aboutit à une surproduction apparente et à la destruction regrettable des biens de consommation, alors qu'une partie de la population de France et du monde ne mange pas à sa faim. »

C'est le sens des manifestations communes ouvriers-paysans en Loire-Atlantique.

C'est finalement tout le système économique qui est en cause.



250 DÉLÉGUÉS AU XIV^e CONGRÈS DE LA C.I.S.C.

C'est devant plus de 200 délégués représentant 40 organisations nationales et 11 fédérations internationales professionnelles que s'ouvre le mercredi 28 juin, au siège de l'U.N.E.S.C.O. à Paris, le XIV^e Congrès mondial de la C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens).

L'organisation a maintenant des syndicats affiliés dans toutes les parties du monde et aux Européens se joindront des camarades d'Afrique (une trentaine), d'Amérique latine (une dizaine), du Canada, de l'Extrême-Orient (Vietnam et Indonésie, Philippines).

De nombreux invités des organismes internationaux (O.N.U., U.N.E.S.C.O., Communautés européennes, O.E.C.E., Conseil de l'Europe, B.I.T., etc.) seront présents ainsi que les représentants des ambassades

des pays de l'Europe occidentale et, bien entendu, ceux de la presse.

Auguste Cool, vice-président, assure la présidence laissée vacante depuis près d'un an, par la disparition de notre regretté Gaston Tessier. Au cours du Congrès aura lieu l'élection du nouveau président et des membres du bureau.

La première journée est consacrée au discours d'ouverture, aux allocutions des invités et à la présentation du rapport du secrétaire général A. Vanistendael, dont la discussion aura lieu le jeudi.

Les conclusions des diverses commissions seront déposées le 30 et après mise au point des résolutions, les travaux seront clos le samedi 1^{er} juillet.

Nous publierons dans le prochain « Syndicalisme Hebdomadaire » un compte rendu complet de cette importante manifestation.





LA PAIX Y A FAIT ANTICHAMBRE

Evian est redevenue une station touristique et thermale, connue par ses eaux minérales. La paix y a fait antichambre mais elle n'a pu y entrer !... Les délégations du G.P.R.A. et du Gouvernement Français ne sont parvenues qu'à faire l'inventaire de leurs divergences.

La C.F.T.C. demande que tous les efforts soient entrepris pour qu'une réouverture des négociations intervienne au plus tôt et pour que la paix soit enfin établie.

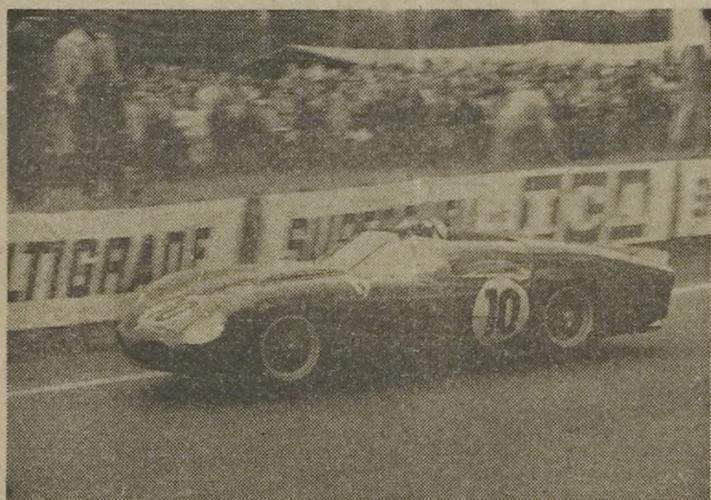
LES PAYSANS MANIFESTENT



Un vaste courant de protestation des paysans s'est développé dans le pays. Les agriculteurs réclament des mesures énergiques en faveur des régions « sous-développées » et, d'une manière générale, une politique cohérente de l'économie agricole.

Dans la Loire-Atlantique, des meetings communs ouvriers-paysans ont eu lieu. Notre photo : 3 000 ouvriers des Chantiers de Saint-Nazaire se joignent à une manifestation avec les agriculteurs.

186 km A L'HEURE



La célèbre épreuve automobile des 24 Heures du Mans a été gagnée par Olivier Gendebien et Phil Hill, pilotant une voiture Ferrari (moyenne horaire : 186 km. 527).

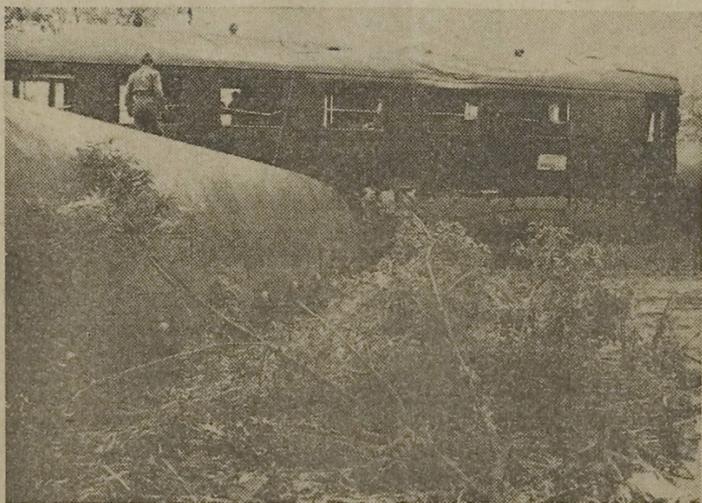
Notre photo : un passage de la voiture gagnante pilotée par O. Gendebien.

LE TOUR EST COMMENCÉ



Le 48^e Tour de France a pris le départ à Rouen. Voici l'équipe de France qui vient de prendre le départ. Dès la première étape, Anquetil a pris l'offensive, décidé à gagner le Tour. Un deuxième tour « jumeau », destiné aux amateurs, débutera à mi-chemin du Tour 1961.

CATASTROPHE FERROVIAIRE



Un terrible accident de chemin de fer s'est produit le dimanche 18 juin après-midi, près de Vitry-le-François. Le train Strasbourg-Paris a déraillé à 138 km. à l'heure, alors qu'il abordait une courbe. 10 voitures, ont quitté les rails et 8 d'entre elles sont tombées dans un étang. Il y a eu des morts et des blessés.

C'est la catastrophe la plus grave depuis celle du 16 novembre 1957.

LE "G" DU VACCIN B.C.G.

Le professeur Guérin (le « G » du vaccin B.C.G.) vient de mourir à Paris, à l'âge de 89 ans.

Connu dans le monde entier, il avait mis au point, avec le professeur Calmette, le vaccin B.C.G. (Bacille Calmette-Guérin). Il était chef de service honoraire à l'Institut Pasteur. Toute sa vie avait été consacrée à la science.

